



# Prestations particulières d'encouragement et de protection dans le canton de Berne

## Rapport sur les données de 2020

Date	9 novembre 2021
Version	1.0
Statut	en cours
Classification	Non classifié
Auteur	Office des mineurs

## Table des matières

### Synthèse 4

<b>Partie 1: Bases</b>	<b>5</b>
1. <b>État de la situation et qualité des données</b>	<b>5</b>
2. <b>Thèmes</b>	<b>5</b>
3. <b>Bases légales et protection des données</b>	<b>6</b>
<b>Partie 2: Placements de type résidentiel</b>	<b>6</b>
4. <b>Enfants placés au cours de l'année sous rapport</b>	<b>6</b>
4.1 Nombre d'enfants placés au cours de l'année sous rapport .....	6
4.2 <b>Nombre de placements en institution et chez des parents nourriciers</b>	<b>7</b>
4.3 <b>Placement extracantonal d'enfants bernois</b>	<b>7</b>
4.4 Taux de placement .....	8
4.5 Évolution du nombre de placements, de 2017 à 2020 .....	9
4.6 Motifs de placement, de 2017 à 2020 .....	10
5. <b>Institutions à caractère résidentiel</b>	<b>10</b>
5.1 Total des places .....	11
5.2 Foyer scolaire, foyer scolaire spécialisé, institution sans école .....	11
5.3 Taux moyen d'occupation des institutions selon le type .....	12
5.4 Particularités de l'année sous rapport .....	13
5.4.1 Placement selon le sexe et le canton de domicile .....	13
5.4.2 Placement en institution selon le motif .....	13
5.4.3 Prise en charge en institution selon le motif du placement .....	14
5.4.4 Placements d'enfants bernois .....	14
5.4.5 Fréquentation de l'école intégrée des foyers scolaires (spécialisés) et motifs du placement .....	15
5.4.6 Nombre et fréquentation des places en milieu fermé et motifs du placement .....	17
5.5 Entrées enregistrées durant l'année sous rapport selon le canton de domicile, le sexe et l'âge .....	18
5.6 Sorties enregistrées durant l'année sous rapport .....	18
5.6.1 Évaluation et solution subséquente .....	18
5.6.2 Durée des placements en institution ayant pris fin .....	20
6. <b>Placements</b>	<b>20</b>
6.1 Placements selon le canton de domicile et le lien de parenté .....	20
6.2 Placements selon le sexe et le motif .....	21
6.3 Nouveaux placements durant l'année sous rapport selon le canton de domicile, le sexe et l'âge .....	21
6.4 Placements ayant pris fin au cours de l'année sous rapport .....	22
6.4.1 Évaluation et solution subséquente .....	22
6.4.2 Durée des placements ayant pris fin .....	23
7. <b>Évolutions et comparaisons des placements en institution ou chez des parents nourriciers de 2017 à 2020</b>	<b>24</b>
<b>Partie 3: Prestations particulières d'encouragement et de protection sous forme ambulatoire</b>	<b>25</b>
8. <b>Prestataires dans le cadre du placement chez des parents nourriciers</b>	<b>26</b>
8.1 Prestations des PPP selon l'offre et la forme d'encadrement .....	26
8.2 Motif des prestations selon le canton de domicile et le type de prestataire .....	27
8.3 Prestations des PPP selon le sexe et l'âge au début de la prestation .....	28
8.4 Fin des prestations et solutions subséquentes .....	29
9. <b>Encadrement familial socio-pédagogique</b>	<b>29</b>
9.1 Prestations d'ESP selon le motif du placement .....	30

9.2	Prestations d'ESP selon le sexe et l'âge .....	30
9.3	Prestation d'ESP selon le type de famille .....	31
9.4	Évaluation des prestations qui ont pris fin et solutions subséquentes .....	31
<b>10.</b>	<b>Soutien dans le cadre de l'exercice du droit de visite</b>	<b>32</b>
10.1	Soutien selon le motif du placement .....	32
10.2	Nombre d'enfants placés selon l'âge .....	32
10.3	Soutien selon le type de famille.....	33
<b>Annexe 34</b>		
	Liste des tableaux.....	34
	Liste des illustrations .....	34

## Synthèse

Fin 2020, le canton de Berne comptait un total de 93 structures résidentielles pour enfants et adolescents, dont 24 foyers scolaires spécialisés et 14 foyers scolaires. Durant l'année sous rapport, 2051 enfants étaient placés en institution et 694 en famille d'accueil dans le canton de Berne. Au total, le nombre d'enfants placés est de 2745 et le nombre de placements de type résidentiel est de 3014. Certains enfants ont fait l'objet de plusieurs placements au cours de l'année, d'où l'écart entre ces chiffres. Jusqu'en 2019, le nombre de placements en institution a connu un recul continu. La tendance s'est toutefois inversée en 2020. Cette même année, le nombre d'enfants placés venant d'autres cantons a chuté pour atteindre un total de 556. Il s'agit de la valeur la plus faible depuis le début des relevés. Après avoir accusé un net recul en 2019, le nombre de placements d'enfants domiciliés dans le canton de Berne a connu un sursaut durant l'année sous rapport, atteignant le niveau des années précédentes. Les relevés de 2020 indiquent que 2189 enfants bernois étaient placés dans le canton de Berne et 283 autres, dans une institution située hors du canton.

Entre 2017 et 2020, le nombre de places autorisées dans le domaine résidentiel a diminué de 138 et s'est établi à 1568 à la fin de l'année sous rapport. Cette diminution se répercute sur le taux moyen d'occupation des institutions (dont le nombre est resté identique), qui s'est encore accru en 2020. Si l'on compare les foyers scolaires spécialisés, les foyers scolaires et les institutions sans école intégrée, les foyers scolaires présentent le taux d'occupation le plus faible, de 95,8 pour cent. Il convient de noter que la majorité des placements (60,4 %) ont été décidés d'un commun accord, que les personnes aient reçu l'aide d'un service social (40,9 %) ou que le placement résulte d'une prescription de mesures de pédagogie spécialisée (19,5 %). Dans l'ordre décroissant, on trouve ensuite les placements qui ont été décidés par l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (37,5 %). Le Ministère public des mineurs ordonne quant à lui relativement rarement des placements de type résidentiel (2 %). Les écoles intégrées aux institutions ont été fréquentées dans 50,5 pour cent des cas de placement de type résidentiel. Les placements institutionnels ont concerné 808 enfants bernois et 316 enfants provenant d'un autre canton.

Le canton de Berne a enregistré un total de 790 placements de longue durée chez des parents nourriciers en 2020. Dans 39,4 pour cent des cas, les enfants étaient placés dans une famille avec laquelle ils avaient un lien de parenté, tandis qu'il n'existait aucun lien de ce genre dans 58,2 pour cent des placements. Le placement s'est fait avec l'accord des personnes concernées et avec le soutien d'un service social dans 57,7 pour cent des cas. Un suivi socio-pédagogique a été assuré par un prestataire dans le cadre du placement chez des parents nourriciers (PPP) pour quelque 32 pour cent des placements de longue durée.

Fin 2020, les fournisseurs de prestations ambulatoires étaient au nombre de 63 dans le canton de Berne. Ils sont 49 à avoir transmis des renseignements sur leurs activités, dont il ressort que 1623 mesures ambulatoires ont été mises en œuvre dans le canton de Berne. Au total, 974 encadrements familiaux socio-pédagogiques et 484 prestations fournies dans le cadre des PPP ont été dénombrés. Les prestataires ont apporté leur soutien à 136 reprises dans le cadre de l'exercice du droit de visite.

## Partie 1: Bases

### 1. État de la situation et qualité des données

Depuis 2015, le canton de Berne collecte en permanence des données sur les entrées et les sorties de mineurs placés auprès de parents nourriciers ou dans une institution. Depuis 2017, il recueille et évalue également les données qui concernent les prestations particulières d'encouragement et de protection de type ambulatoire, telles que l'accompagnement socio-pédagogique des familles, les prestations fournies dans le cadre du placement chez des parents nourriciers, ainsi que le soutien dans le cadre de l'exercice du droit de visite.

Le rapport annuel sur les données se limite à fournir des chiffres clés et une description des évolutions statistiques réalisée à partir des données cantonales. Les analyses, s'appuyant sur ces données validées, constituent les bases nécessaires à la structuration de la planification et au développement de l'offre.

Les données de tous les fournisseurs de prestations de type résidentiel du canton de Berne sont disponibles dans leur intégralité pour l'année 2020. Elles concernent 93 institutions (foyers) et 12 autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (placements de longue durée chez des parents nourriciers). La qualité des données du secteur résidentiel est excellente grâce à la transmission fiable et complète de celles-ci par les prestataires. En cette sixième année de relevé, il est intéressant de constater que ces derniers ont une compréhension univoque des données et de la terminologie, ce qui contribue à la fiabilité de la base de données. Ce sixième rapport présente les données des mineurs pour 2020 ainsi que les évolutions depuis 2017. Il inclut également les adolescents qui ont atteint leur majorité pendant le placement et qui se trouvent encore dans des institutions pour enfants et adolescents<sup>1</sup>.

En outre, le présent rapport analyse les 49 fournisseurs de prestations ambulatoires qui ont transmis leurs données de manière continue. Ils représentent 77,8 pour cent des prestataires connus du canton de Berne (N = 63). Actuellement, les offres en ambulatoire ne sont soumises à aucune exigence cantonale en matière d'autorisation ou de surveillance. Par conséquent, le nombre total de fournisseurs de prestations ambulatoires ne peut être qu'estimé.

### 2. Thèmes

Le rapport sur les données se concentre sur l'analyse des prestations particulières d'encouragement et de protection destinées à des mineurs mises en place par un service social ou par l'Office des personnes âgées et des personnes handicapées, soit d'un commun accord avec les parents, soit sur la base d'une décision de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte ou de l'autorité pénale des mineurs. Concrètement, les prestations sont les suivantes:

- Prestations ambulatoires: encadrement familial socio-pédagogique, prestations dans le cadre du placement chez des parents nourriciers, exercice du droit de visite et passation de l'enfant, et enfin suivi ambulatoire après la sortie d'une institution
- Prise en charge résidentielle dans des institutions
- Prise en charge résidentielle chez des parents nourriciers (placement de longue durée)

<sup>1</sup> Au total, 376 fournisseurs de prestations pour les années 1996 à 2002.

### 3. Bases légales et protection des données

Différentes bases juridiques réglementent le relevé, le traitement, la consultation et la transmission des données.

Au niveau fédéral, les textes législatifs suivants traitent de la saisie des données:

- Ordonnance fédérale du 19 octobre 1977 sur le placement d'enfants (OPE; RS 211.222.338)
- Dispositions relatives à l'octroi de subventions d'exploitation de la loi fédérale du 5 octobre 1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341)

Au niveau cantonal, les textes législatifs suivants traitent de la saisie et de la communication de données:

- Loi cantonale du 19 février 1986 sur la protection des données (art. 15 LCPD; RSB 152.04)
- Loi du 1<sup>er</sup> février 2012 sur la protection de l'enfant et de l'adulte (LPEA; RSB 213.316)
- Loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1)
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de l'intérieur et de la justice (art. 13, lit. a OO DIJ; RSB 152.221.131)
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la sécurité (art. 10, al. 1, lit. c OO DSE; RSB 152.221.141)

Les bases légales précitées ainsi que les mandats du Conseil-exécutif du 12 août 2015 (ACE 931/2015) et du 4 juillet 2018 (ACE 769/2018) habilite l'OM à procéder au relevé des données dans le cadre des prestations particulières d'encouragement et de protection. La banque de données en ligne et le traitement de données personnelles particulièrement dignes de protection sont contrôlés par l'autorité cantonale de surveillance de la protection des données. Conformément aux dispositions cantonales relatives à la protection des données, la banque de données bernoise et les formulaires en ligne pour la saisie et la transmission des données garantissent un niveau de sécurité élevé.

## Partie 2: Placements de type résidentiel

### 4. Enfants placés au cours de l'année sous rapport

#### 4.1 Nombre d'enfants placés au cours de l'année sous rapport

En 2020, 2051 enfants ont bénéficié d'un placement de type résidentiel et 694 enfants étaient placés chez des parents nourriciers dans le canton de Berne, soit un total de 2745 enfants et adolescents.

Illustration 1: Nombre d'enfants placés selon le type d'hébergement



Sur tous les placements enregistrés dans le canton de Berne, 79,7 pour cent concernent des enfants bernois (2189 enfants). Au total, 89 enfants et adolescents sont des requérants d'asile ou des réfugiés mineurs non accompagnés (RMNA/RéfMNA)<sup>2</sup>. Comme les années précédentes, (2019: 104; 2018: 126), ce nombre s'est infléchi. Par ailleurs, 556 enfants provenant d'un autre canton ou de l'étranger ont été placés dans le canton de Berne. Ce nombre a également diminué (2019: 609).

Tableau 1: Nombre d'enfants provenant d'un autre canton pris en charge dans le canton de Berne

Canton	Nombre d'enfants	Canton	Nombre d'enfants
Argovie	69	Saint-Gall	9
Appenzell	1		
Rhodes-Extérieures		Schaffhouse	1
Bâle-Campagne	47	Schwyz	11
Bâle-Ville	33	Soleure	99
Fribourg	28	Tessin	2
Genève	8	Thurgovie	15
Glaris	2	Uri	4
Grisons	1	Valais	12
Jura	27	Vaud	4
Lucerne	46	Zoug	9
Neuchâtel	8	Zurich	87
Nidwald	6	Étranger	23
Obwald	4	<b>Total</b>	<b>556</b>

## 4.2 Nombre de placements en institution et chez des parents nourriciers

En 2020, on comptait 3014 placements de type résidentiel. Ce total, supérieur à celui des enfants concernés, s'explique par le fait que certains enfants ont été placés à plusieurs reprises dans différentes institutions ou chez des parents nourriciers lors de l'année sous rapport. La plupart de ces enfants ont bénéficié de deux placements (186) tandis que 35 d'entre eux ont été placés trois fois ou plus au cours de 2020. Contrairement à l'année précédente, le nombre d'enfants placés a augmenté (2019: 201).

En 2020, 2224 placements en institution et 790 placements chez des parents nourriciers ont été dénombrés dans le domaine résidentiel.

## 4.3 Placement extracantonal d'enfants bernois

Les données concernant les enfants bernois placés hors du canton sont extraites des décisions rendues par l'Office de liaison CIIS (Convention intercantonale relative aux institutions sociales) du canton de Berne, qui garantit le financement des coûts des mesures dans le cadre de la CIIS. Elles ne permettent pas de constater s'il y a réellement eu un recours aux prestations, ni sur quelle durée. Il est cependant raisonnable de penser que, dans la plupart des cas, une demande présentée à l'Office de liaison CIIS est suivie d'un placement de type résidentiel.

<sup>2</sup> RMNA, RéfMNA chez des parents nourriciers ou traitement spécial.

En 2020, 283 placements d'enfants bernois ont été effectués en dehors du canton (catégorie «Logements»). Les placements extracantonaux sont financés par l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH) pour 177 d'entre eux et par les APEA pour 42 d'entre eux, déduction faite de cinq doubles comptages (écoles financées par l'OPAH et logements financés par l'APEA). L'autorité pénale des mineurs a financé, quant à elle, 64 placements.

Le relevé au 31 décembre 2020 montre que plus de la moitié des placements extracantonaux d'enfants et adolescents bernois ont eu lieu dans les cantons de la Suisse du Nord-Ouest (Soleure, Argovie, Neuchâtel et Bâle-Ville).

Tableau 2: Enfants bernois placés dans d'autres cantons au jour de référence<sup>3</sup>

Canton	Nombre d'enfants	Canton	Nombre d'enfants
Argovie	24	Neuchâtel	23
Bâle-Campagne	7	Nidwald	1
Bâle-Ville	17	Saint-Gall	6
Fribourg	12	Soleure	72
Genève	1	Valais	6
Jura	8	Vaud	16
Lucerne	5	Zurich	15
		<b>Total</b>	<b>206</b>

#### 4.4 Taux de placement

Le taux de placement porte sur le nombre d'enfants du canton de Berne qui sont placés de manière résidentielle par rapport au groupe d'âge correspondant au sein de la population résidente. Il est établi au moyen d'une enquête portant sur un jour de référence (31 décembre 2020) et d'une comparaison avec les données statistiques disponibles pour le canton de Berne.

Au jour de référence, 1707 enfants bernois étaient placés dans le canton et 206 autres étaient accueillis dans des institutions extracantonales reconnues par la CIIS. Il n'existe pas d'indication sur les enfants placés chez des parents nourriciers dans d'autres cantons, mais on peut imaginer que leur nombre est faible. Le taux de placement dans le canton de Berne s'élève à 10,7 pour mille<sup>4</sup>. Depuis 2017, il ne cesse d'augmenter.

<sup>3</sup> Parmi les 206 enfants bernois placés hors du canton, sept reçoivent des prestations dans deux cantons. Cela explique la différence de sept dans le calcul du nombre d'enfants par canton.

<sup>4</sup> Calculé pour l'année 2020 sur la base des données provisoires de l'Office fédéral de la statistique relatives à la population résidente. Les chiffres définitifs seront publiés à la fin du mois d'avril 2021.

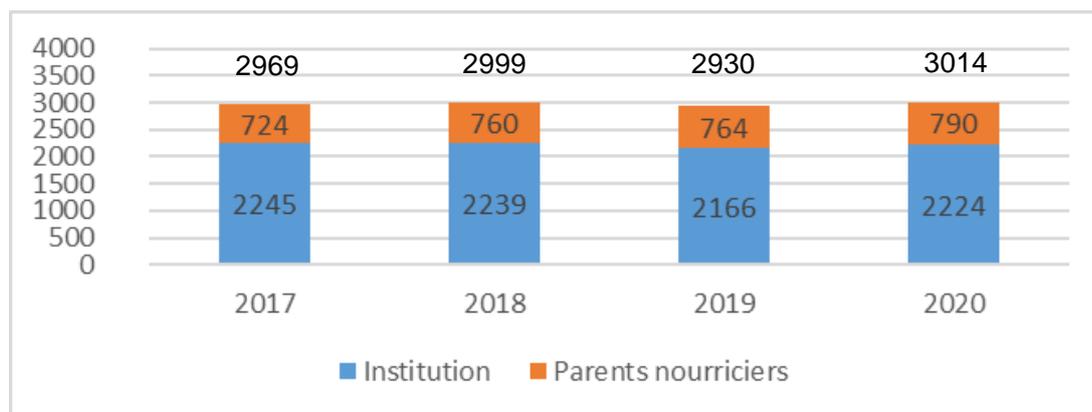
Tableau 3: Taux de placement, de 2017 à 2020

Année	Population résidente permanente du canton de Berne	Population résidente jusqu'à la 18 <sup>e</sup> année	Nombre d'enfants placés hors du canton de Berne au 31 décembre	Taux de placement (pour mille)
2017	1 030 849	175 620	1719	9,79 ‰
2018	1 034 508	176 345	1792	10,16 ‰
2019	1 039 101	177 769	1817	10,22 ‰
2020	1 042 516	178 784	1913	10,70 ‰

#### 4.5 Évolution du nombre de placements, de 2017 à 2020

Entre 2017 et 2019, le nombre de placements de type résidentiel n'a cessé de reculer, à raison de 79 unités au total. Cette tendance s'est inversée en 2020: le nombre de placements est passé de 724 à 790.

Illustration 2: Evolution du nombre de placements de type résidentiel, de 2017 à 2020



Le nombre d'enfants bernois placés dans le canton est resté relativement stable jusqu'en 2018. En 2019, il a fléchi pour la première fois de manière significative. Il a augmenté à nouveau en 2020, jusqu'à dépasser le total de 2018. Par ailleurs, le nombre d'enfants qui ne sont pas domiciliés dans le canton de Berne ne varie guère depuis 2017. En 2020 toutefois, il a fortement diminué par rapport à l'année précédente.

Illustration 3: Evolution du nombre d'enfants placés dans le canton de Berne, de 2017 à 2020

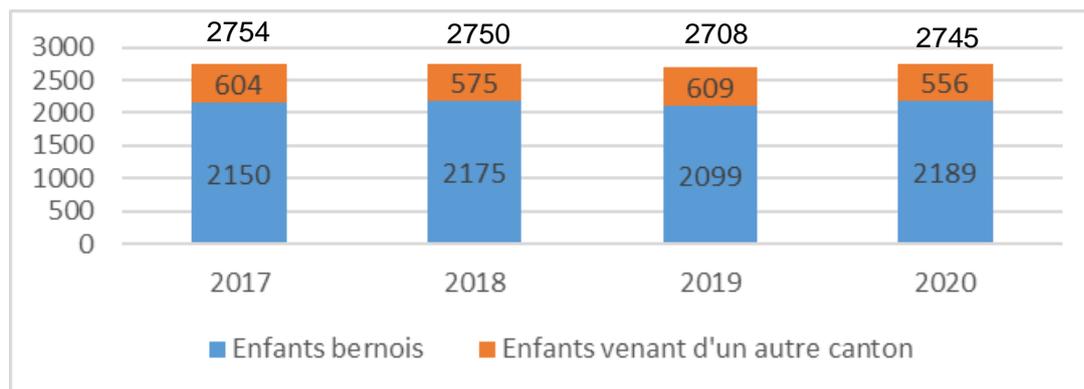
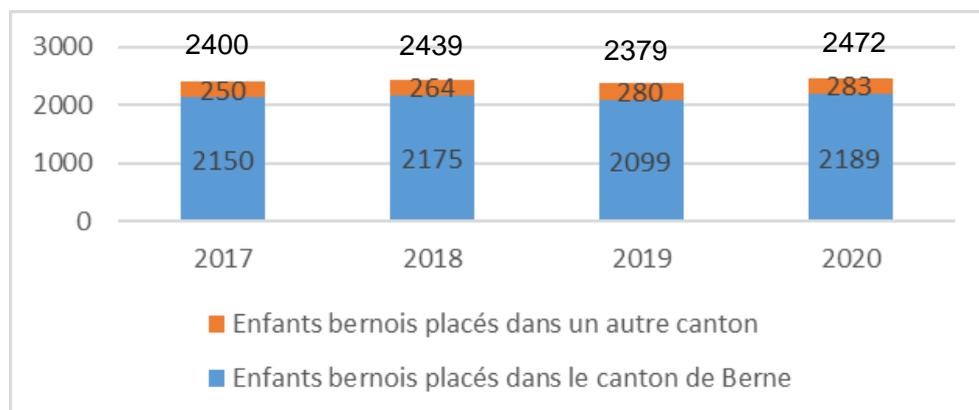


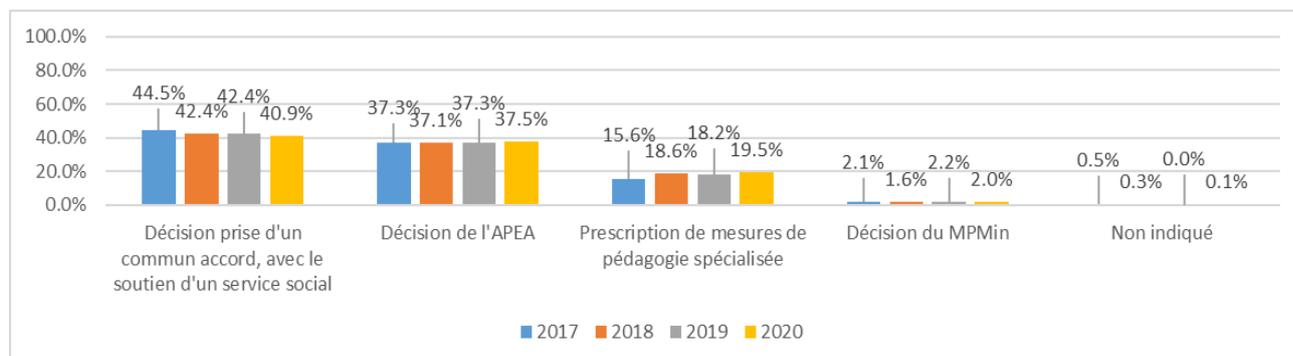
Illustration 4: Evolution du nombre d'enfants bernois placés dans le canton de Berne ou dans un autre canton, de 2017 à 2020



#### 4.6 Motifs de placement, de 2017 à 2020

Entre 2017 et 2020, les motifs de placement dans le domaine résidentiel ont légèrement évolué. Au cours de ces quatre années, la majorité des placements a été décidée d'un commun accord, avec le soutien d'un service social. Leur nombre a décliné, passant de 44,5 pour cent à 40,9 pour cent. Dans l'ordre décroissant, on trouve ensuite les placements qui ont été décidés par l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (37,5 %). Par rapport aux autres motifs de placement, la prescription de mesures de pédagogie spécialisée a gagné en importance sur l'ensemble de la période considérée. Ces quatre dernières années, le Ministère public des mineurs a très peu ordonné de placements de type résidentiel.

Illustration 5: Motifs de placement, de 2017 à 2020



### 5. Institutions à caractère résidentiel

Cette année, une structure à caractère résidentiel qui n'avait pas été prise en compte jusque-là a été intégrée à la banque de données<sup>5</sup>. Par ailleurs, une institution en a été exclue<sup>6</sup>. Fin 2020, le canton de Berne compte ainsi un total de 93 structures résidentielles pour enfants et adolescents. Parmi elles, 46 relèvent de la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) et onze sont reconnues par l'Office fédéral de la justice.

<sup>5</sup> Wohngemeinschaft Gassen

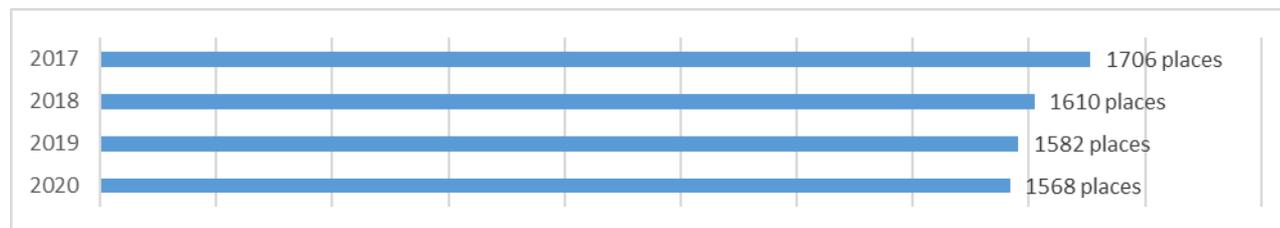
<sup>6</sup> Sozialpädagogische Lebensgemeinschaft Wart

En outre, il convient de mentionner deux institutions (la Station d'observation pour adolescents de Bolligen et le réseau d'aide à la jeunesse Intégration), qui proposent une offre hautement spécialisée, interdisciplinaire, et un encadrement individualisé. Les données des enfants et des adolescents concernés sont intégrées à celles qui ont trait aux structures résidentielles d'une part et aux placements chez des parents nourriciers d'autre part.

## 5.1 Total des places

Au cours de l'année sous rapport, le canton de Berne disposait de 1568 places autorisées. Comme les années précédentes, ce nombre diminue.

Illustration 6: Evolution du nombre de places autorisées, de 2017 à 2020

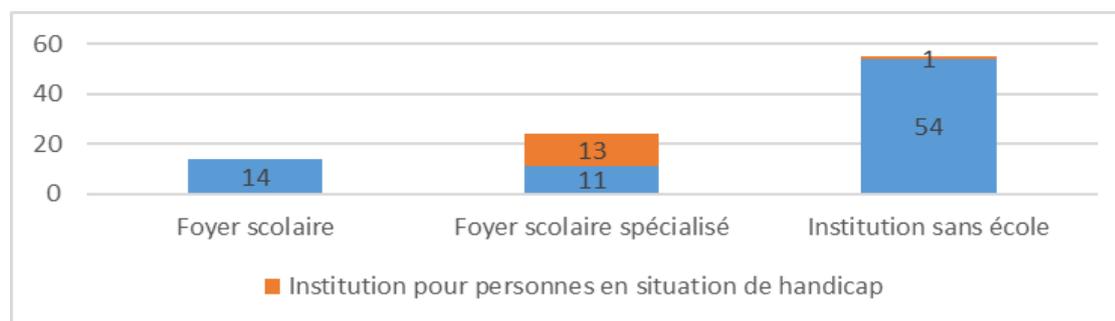


## 5.2 Foyer scolaire, foyer scolaire spécialisé, institution sans école

Actuellement, le canton de Berne dispose de 14 foyers scolaires, 24 foyers scolaires spécialisés et 55 institutions sans école. Parmi les 14 foyers scolaires qui accueillent des enfants et des adolescents en situation de handicap<sup>7</sup>, 13 disposent d'une école spécialisée. Les onze autres foyers scolaires spécialisés ciblent avant tout les enfants et les jeunes pour lesquels il existe une indication sociale. Une institution active dans le domaine du handicap ne dispose pas d'école spécialisée.

<sup>7</sup> Il s'agit des institutions suivantes: Alter École, école pour enfants et adolescents aveugles et malvoyants de Zollikofen, Ein Haus für Kinder, fondation Nathalie, Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif, fondation Salome Brunner, foyers scolaires et d'habitation de Rossfeld, foyer scolaire spécialisé Mätteli, fondation Aarhus, fondation Lerchenbühl, fondation Sunneschyn Meiringen, foyer spécialisé Sunneschyn Steffisburg, foyer spécialisé Weissenheim Berne, C.D.N de la fondation Wildermeth de Bienne.

Illustration 7: Nombre d'institutions par type



### 5.3 Taux moyen d'occupation des institutions selon le type

Le taux moyen d'occupation est calculé sur la base de 83 institutions disposant de 1400 places au total. Certaines institutions ont dû être exclues afin que le calcul du taux d'occupation pour l'année sous rapport soit précis<sup>8</sup>. De plus, pour neuf institutions<sup>9</sup>, le taux moyen d'occupation est calculé en fonction du nombre de mineurs effectivement placés. Il s'agit en l'espèce d'une institution ayant changé de direction et de huit autres proposant des prestations à la fois à des adolescents et à de jeunes adultes, ou alors ouvertes à des enfants n'ayant pas de besoin particulier d'encouragement et de protection (pour lesquels il n'existe donc pas d'indication) et dont l'encadrement est entièrement à la charge des parents. Ainsi, les résultats ne sont pas faussés par les chiffres concernant les jeunes adultes et les enfants pour qui les parents assument l'intégralité des coûts.

L'analyse du taux moyen d'occupation par catégorie («foyer scolaire spécialisé»<sup>10</sup>, «foyer scolaire»<sup>11</sup> et «institution sans école») montre en particulier que les foyers scolaires spécialisés sont occupés à 123,9 pour cent en moyenne. L'importance de la fréquentation s'explique par le fait que les enfants sont placés à temps partiel dans différents foyers scolaires spécialisés; une place est donc occupée par plusieurs enfants. Les institutions sans école ont un taux moyen d'occupation de 100 pour cent, soit un taux plus élevé qu'en 2019 (96,7 %). A l'inverse, les foyers scolaires présentent un taux plus faible (95,8 %).

Tableau 4: Taux moyen d'occupation des institutions avec ou sans école

Institution	Nombre	Taux moyen d'occupation
Foyers scolaires spécialisés	22	123,9 %
Foyers scolaires	11	95,8 %
Institutions sans école	50	100 %
<b>Taux moyen d'occupation de toutes les institutions</b>	<b>83</b>	<b>105,2 %</b>

<sup>8</sup> Institutions qui envisagent une fermeture ou qui ne prévoient plus aucune admission en 2020 (Chinderhus Teddybär, Maison des enfants à Spiez, Lebensgemeinschaft Riedo, Sozialpädagogische Angebote Traube Tschugg, Grande famille socio-pédagogique Chavah). Institutions disposant de places d'urgence (Chinderhuus «Ebnit», PASSAGGIO). Institutions qui ont un taux moyen d'occupation particulier en raison de l'éventail de leur offre (Aide aux familles Schoio, foyer scolaire spécialisé Mätteli, fondation Aarhus). Ces institutions ont toutes été exclues du calcul du taux moyen d'occupation.

<sup>9</sup> Dählenhof Safnern, Das HAUS, Ecole d'Humanité, HPWS Nils Holgersson, Institut Beatenberg, foyer scolaire Lory, La Maison du Midi, fondation Viktoria Richigen, Wohn- und Arbeitsgemeinschaft Schüpfenried.

<sup>10</sup> Un foyer scolaire spécialisé dispose de deux autorisations: une autorisation d'exploiter un foyer et une autorisation d'enseignement spécialisé conformément à l'article 7 OPSpéc.

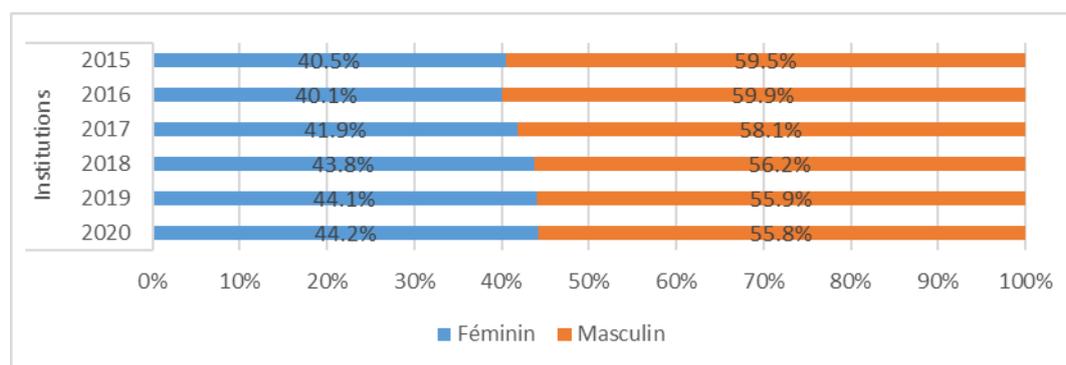
<sup>11</sup> Un foyer scolaire dispose d'une autorisation d'exploiter un foyer et d'une autorisation délivrée par l'INC pour exploiter une école privée, mais pas d'une autorisation d'enseignement spécialisé.

## 5.4 Particularités de l'année sous rapport

### 5.4.1 Placement selon le sexe et le canton de domicile

Au cours de l'année sous rapport, 2224 placements ont été dénombrés dans le canton de Berne: 44,2 pour cent (983) des enfants placés sont de sexe féminin et 55,8 pour cent (1241), de sexe masculin. Depuis le début des relevés, en 2015, et jusqu'en 2020, la répartition des sexes tend à s'équilibrer davantage dans le domaine des placements résidentiels. Durant ces six dernières années, la part des filles a augmenté, passant de 40 à 44 pour cent.

Illustration 8: Evolution de la répartition des sexes, de 2015 à 2020



Près de trois quarts des enfants (78,8 %, 1752) étaient domiciliés dans le canton de Berne, 21,1 pour cent (470) dans un autre canton et 0,1 pour cent (2) à l'étranger.

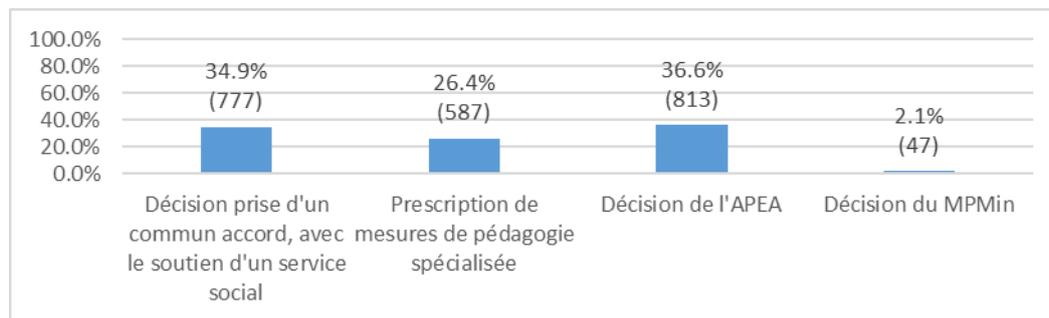
Tableau 5: Placements en institution selon le canton de domicile

Canton de domicile	Nombre	Pourcentage
Canton de Berne	1752	78,8 %
Autre canton	470	21,1 %
Étranger	2	0,1 %
<b>Total</b>	<b>2224</b>	<b>100 %</b>

### 5.4.2 Placement en institution selon le motif

La plupart des placements en institution a été décidée d'un commun accord: près de 35 pour cent (777), avec le consentement des personnes détentrices de l'autorité parentale et le soutien d'un service social, et 26,4 pour cent (587), avec la prescription de mesures de pédagogie spécialisée. L'APEA est à l'origine de 36,6 pour cent (813) des placements. Enfin, 2,1 pour cent (47) ont été ordonnés par un jugement de l'autorité pénale des mineurs.

Illustration 9: Placement en institution selon le motif

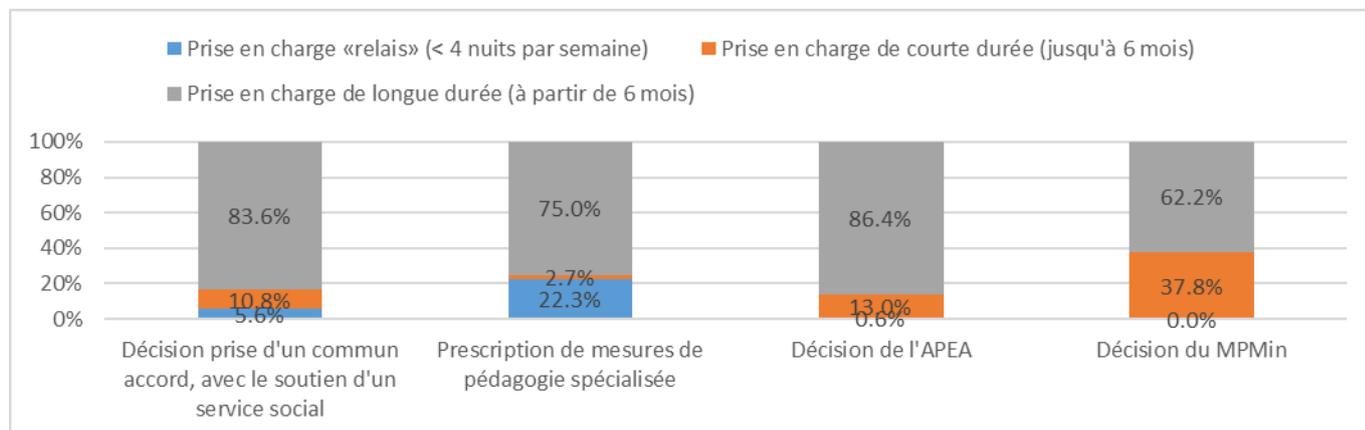


### 5.4.3 Prise en charge en institution selon le motif du placement

Près de trois quarts des placements en institution (73,7 %) étaient planifiés comme prises en charge de longue durée, c'est-à-dire de six mois ou plus, alors que 8,9 pour cent étaient de courte durée et 7,6 pour cent des prises en charge «relais» (moins de quatre nuits par semaine). Au total, 174 interventions de crise et placements d'urgence ont été recensés. Ce nombre a augmenté par rapport à l'année précédente (2019: 110).

Les placements relevant d'une décision de l'APEA sont de longue durée dans 86,4 pour cent des cas. Quant aux placements de courte durée, ils sont principalement dus à une décision du Ministère public des mineurs (dont ils représentent 37,8 % des décisions). Les prises en charge «relais» se basent presque uniquement sur une prescription de mesures de pédagogie spécialisée (22,3 % des mesures de ce type).

Illustration 10: Durée de la prise en charge en institution selon le motif du placement

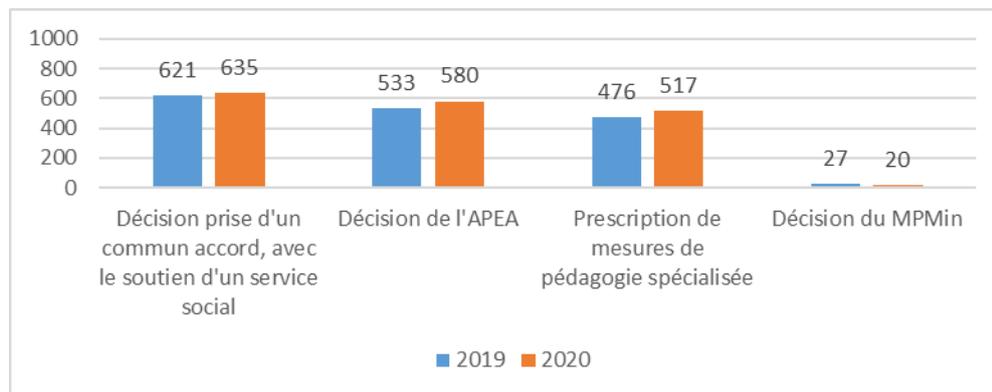


### 5.4.4 Placements d'enfants bernois

Il est à noter que les placements d'enfants domiciliés dans le canton de Berne ont connu une augmentation par rapport à l'année précédente. En 2019, 1657 enfants bernois étaient placés dans une institution résidentielle, tandis qu'on dénombrait 1752 placements lors de l'année sous rapport.

Cette augmentation concerne assez uniformément tous les motifs du placement résidentiel d'enfants bernois. Seuls les placements ordonnés par l'autorité pénale des mineurs sont moins nombreux que l'année précédente.

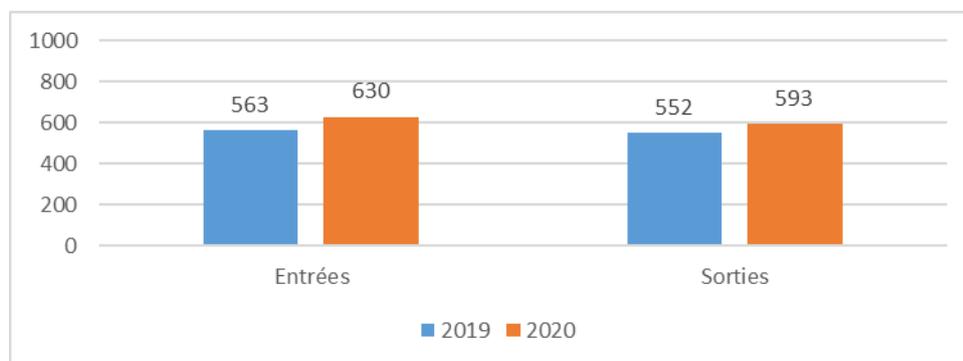
Illustration 11: Enfants bernois en institution selon le motif du placement, en 2019 et 2020



En 2020, le nombre d'interventions de crise et de placements d'urgence a bondi de 90 à 160. Les entrées et sorties d'enfants bernois ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente tandis que la durée moyenne des séjours s'est raccourcie. En 2020, 630 entrées d'enfants bernois dans une institution ont été recensées et 47 enfants ont été placés au moins deux fois. En 2019, 563 enfants domiciliés dans le canton de Berne avaient été placés pour la première fois dans une institution, contre 43 au moins deux fois.

Par ailleurs, 593 séjours en institution ont pris fin au cours de l'année sous rapport. En 2019, 552 sorties avaient été comptabilisées. Lors de l'année sous rapport, la durée moyenne de séjour était de 1,7 an, contre 1,8 an en 2019.

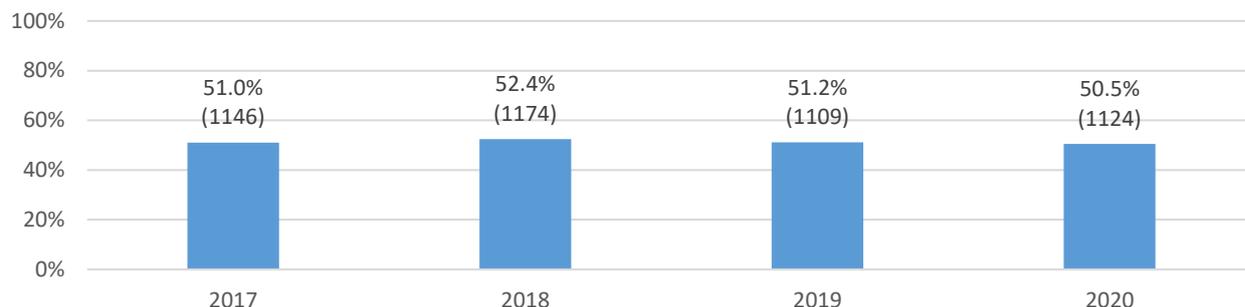
Illustration 12: Entrées et sorties d'enfants bernois, en 2019 et 2020



#### 5.4.5 Fréquentation de l'école intégrée des foyers scolaires (spécialisés) et motifs du placement

Parmi les quelque 2224 placements en institution, en 2020, 1124 (50,5 %) sont caractérisés par la fréquentation de l'école intégrée. Ce taux est resté relativement stable entre 2017 et 2020 et se situe entre 50 et 52 pour cent.

Illustration 13: Evolution de la fréquentation de l'école intégrée à l'institution, de 2017 à 2020



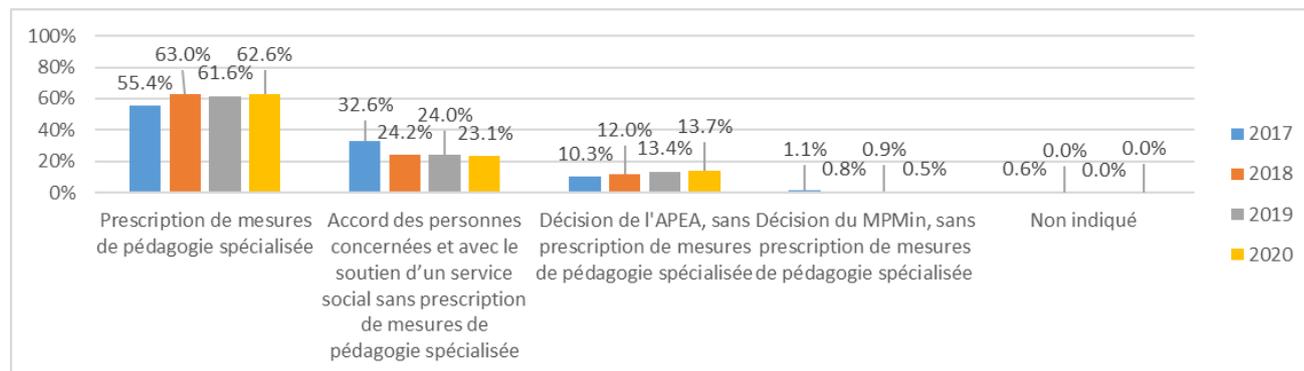
Sous l'angle du canton de domicile, 808 enfants bernois et 316 enfants d'un autre canton ont fréquenté une école intégrée. En 2020, 302 enfants domiciliés dans le canton de Berne ne faisant pas l'objet d'une prescription de mesure de pédagogie spécialisée ont fréquenté l'école intégrée d'une institution, tout comme 244 enfants en provenance d'un autre canton.

Tableau 6: Motifs du placement d'enfants bernois ou venant d'un autre canton scolarisés dans une école intégrée

Motif du placement	Enfants bernois (N = 808)		Enfants venant d'un autre canton (N = 316)	
Prescription de mesure de pédagogie spécialisée	19,9 pour cent	N = 161	1,3 pour cent	N = 4
Prescription de mesure de pédagogie spécialisée (décision prise d'un commun accord ou décision de l'APEA)	42,7 pour cent	N = 345	21,5 pour cent	N = 68
Décision prise d'un commun accord avec le soutien d'un service social <b>sans</b> prescription de mesure de pédagogie spécialisée	23,1 pour cent	N = 187	33,9 pour cent	N = 107
Décision de l'APEA <b>sans</b> prescription de mesure de pédagogie spécialisée	13,7 pour cent	N = 111	38,3 pour cent	N = 121
Décision du MPMIn sans prescription de mesure de pédagogie spécialisée	0,5 pour cent	N = 4	5,1 pour cent	N = 16

Entre 2017 et 2020, les motifs du placement en institution des enfants bernois fréquentant une école intégrée ont légèrement évolué. Durant cette période, la majorité des enfants concernés bénéficiait d'une prescription de mesure spécialisée. Entre 2017 et 2018, la part des enfants bernois dont le placement relevait d'une décision prise d'un commun accord, avec le soutien d'un service social, est passée de 33 à 24 pour cent, avant de se stabiliser jusqu'à aujourd'hui. À l'inverse, la part d'enfants bernois placés sur décision de l'APEA a augmenté entre 2017 et 2020.

Illustration 14: Motifs du placement d'enfants bernois scolarisés dans une école intégrée, de 2017 à 2020



#### 5.4.6 Nombre et fréquentation des places en milieu fermé et motifs du placement

En 2020, dans le canton de Berne, deux institutions<sup>12</sup> proposaient 49 places en milieu fermé<sup>13</sup> et trois places d'urgence en milieu fermé à des adolescents. Parmi ces 49 places, 35 sont destinées à des adolescentes et 14 à des adolescents.

Selon les chiffres de la fréquentation effective, en 2020, 124 adolescents ont été placés en milieu fermé, dont 44 (35,5 %) étaient bernois et 80 (64,5 %) venaient d'un autre canton.

Tableau 7: Placements en milieu fermé selon le canton de domicile

Canton de domicile	Nombre	Pourcentage
Canton de Berne	44	35,5 %
Autre canton	80	64,5 %
<b>Total</b>	<b>124</b>	<b>100 %</b>

Le taux moyen d'occupation des places en milieu fermé dans le canton de Berne, sans les places d'intervention de crise, s'élève à 85,4 pour cent.

Tableau 8: Taux moyen d'occupation des places en milieu fermé

Institution	Nombre	Taux moyen d'occupation
Places en milieu (semi-) fermé	49	85,4 %
Places d'intervention de crise en milieu fermé	3	22,9 %

En outre, le nombre de placements sur décision de l'APEA est élevé par rapport aux placements ordonnés par l'autorité pénale des mineurs: 85,5 pour cent (106) pour les premiers contre 14,5 pour cent (18) pour les seconds.

<sup>12</sup> Fondation Viktoria Richigen et foyer scolaire Lory  
<sup>13</sup> Places en milieu fermé ou semi-ouvert.

## 5.5 Entrées enregistrées durant l'année sous rapport selon le canton de domicile, le sexe et l'âge

En 2020, le canton de Berne a enregistré 815 entrées en institution, dont celles de 59 enfants placés au moins deux fois au cours de l'année. Les enfants bernois représentent 77,3 pour cent (630) des entrées et les enfants venant d'un autre canton 22,7 pour cent (185).

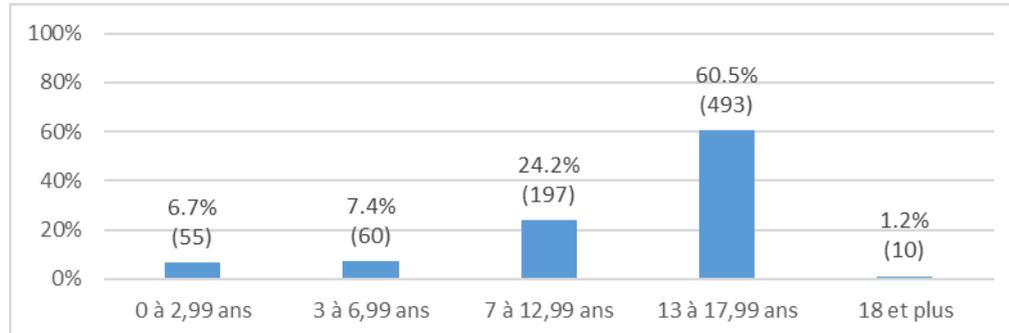
Tableau 9: Entrées en institution selon le canton de domicile

Canton de Berne	Nombre	Pourcentage
Canton de Berne	630	77,3 %
Autre canton	185	22,7 %
Étranger	0	0 %
<b>Total</b>	<b>815</b>	<b>100 %</b>

En 2020, 49,3 pour cent (402) des enfants nouvellement placés étaient des filles et 50,7 (413) pour cent des garçons.

Pour 60,5 pour cent (493) des placements, l'âge d'entrée se situait entre 13 et 17,99 ans, tandis que ce dernier oscillait entre 7 et 12,99 ans dans 24,2 pour cent (197) des cas. Seuls 14,1 pour cent (115) des enfants avaient moins de 7 ans. L'âge moyen d'entrée était de 12,6 ans.

Illustration 15: Âge de l'entrée dans l'institution en pourcentage

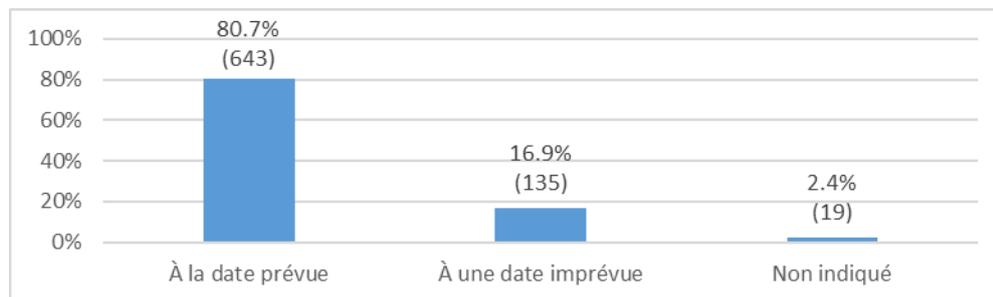


## 5.6 Sorties enregistrées durant l'année sous rapport

### 5.6.1 Évaluation et solution subséquente

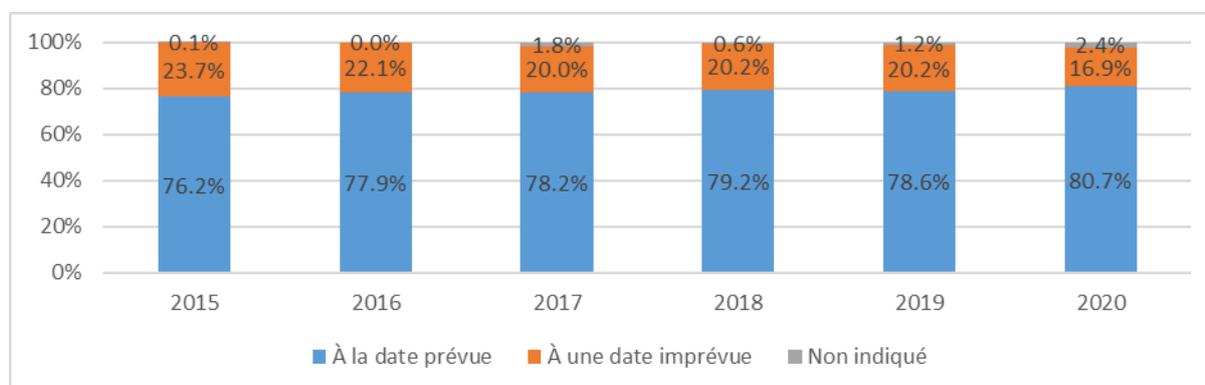
En 2020, 797 séjours en institution ont pris fin, 80,7 pour cent (643) à la date prévue et 16,9 pour cent (135) à une date imprévue. Aucune donnée n'est disponible pour les 19 sorties restantes.

Illustration 16: Sortie d'une institution



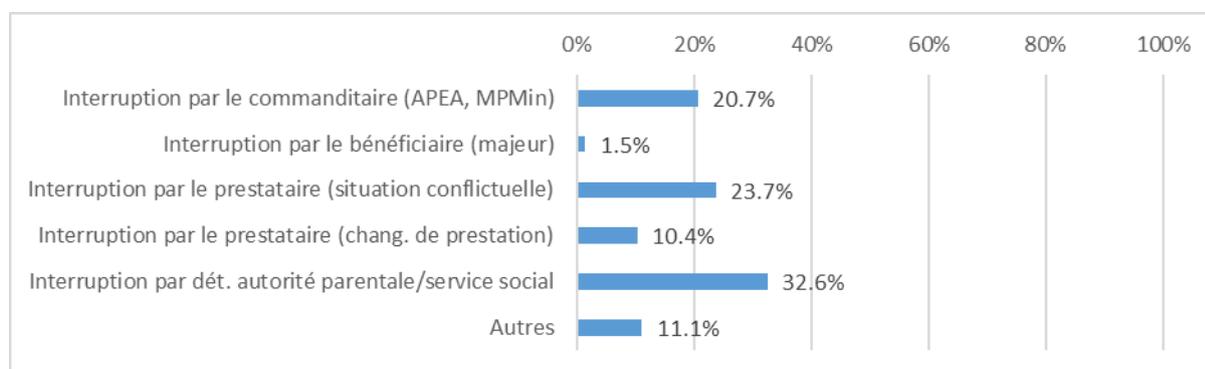
L'évaluation des prestations ayant pris fin entre 2015 et 2020 montre que le taux des sorties d'une institution à une date imprévue a chuté de 23,7 pour cent à 16,9 pour cent.

Illustration 17: Evolution de l'évaluation des prestations qui ont pris fin, de 2015 à 2020



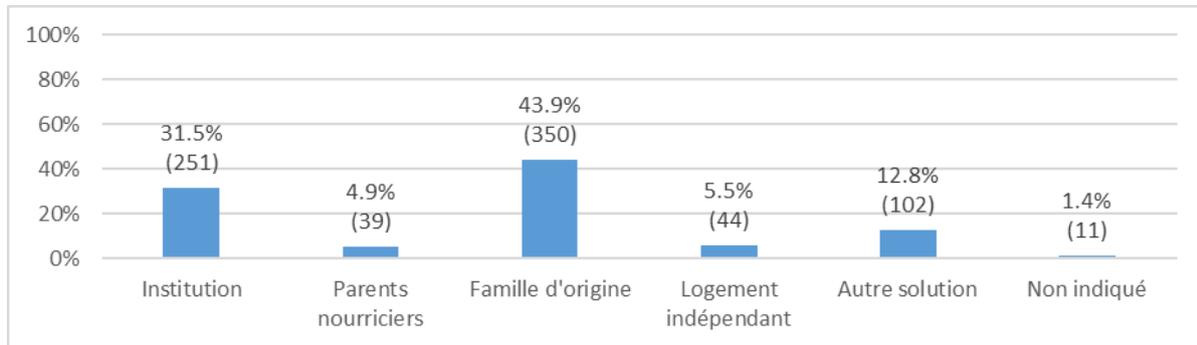
Les sorties d'une institution à une date imprévue sont majoritairement dues aux détenteurs de l'autorité parentale et au service social (32,6 %). Dans 23,7 pour cent des cas, ce sont les prestataires qui mettent fin au séjour en raison d'une situation conflictuelle. Pour un cinquième des cas (20,7 %), l'interruption des prestations est ordonnée par les commanditaires, c'est-à-dire l'APEA ou le Ministère public des mineurs. Il est rare que le bénéficiaire soit à l'origine de l'interruption (1,5 %).

Illustration 18: Motif de la sortie d'une institution à une date imprévue



Après leur sortie, 43,9 pour cent (350) des enfants et des adolescents sont retournés dans leur famille d'origine. Moins d'un tiers (31,5 %, 251) a changé d'institution. Dans 4,9 pour cent (39) des cas, les enfants ont été placés chez des parents nourriciers et dans 5,5 pour cent (44), ils ont bénéficié d'un logement indépendant. Les autres sorties ont été classées dans la catégorie «Autre solution» (sans autre indication), parfois en l'absence de toute donnée.

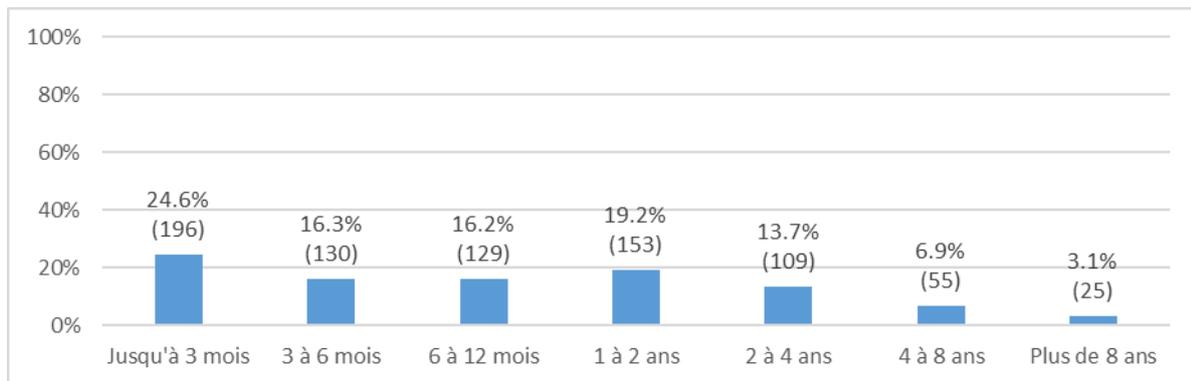
Illustration 19: Solution subséquente (à la sortie d'une institution)



### 5.6.2 Durée des placements en institution ayant pris fin

La durée des séjours en institution ayant pris fin au cours de l'année sous rapport est très variable. Elle est inférieure à un an pour 57,1 pour cent (455) des placements. Un tiers des enfants (32,9 %, 262) ont passé entre un et quatre ans dans une institution. Seuls 10 pour cent (80) des placements considérés ont duré plus de quatre ans. La durée moyenne du séjour est de 1,6 an.

Illustration 20: Durée des placements en institution ayant pris fin



## 6. Placements

### 6.1 Placements selon le canton de domicile et le lien de parenté

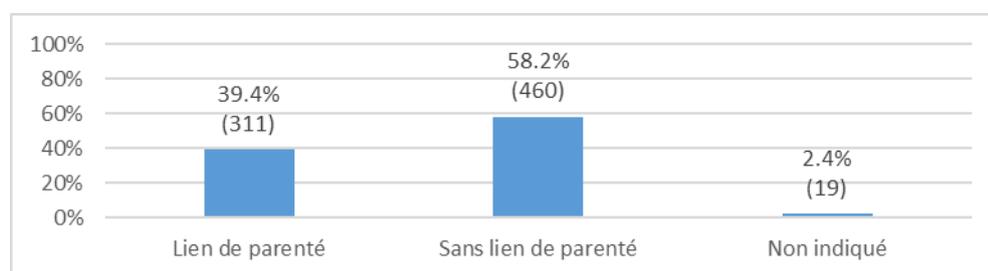
Durant l'année 2020, 790 placements au bénéfice d'une autorisation ont été effectués dans le canton de Berne. Sont uniquement considérés les placements à long terme, et non de prise en charge lors de crises ou pendant le week-end. Les enfants placés étaient domiciliés dans le canton de Berne à raison de 84,2 pour cent (665), 13,2 pour cent (104) venaient d'un autre canton et 2,7 pour cent (21) de l'étranger.

Tableau 10: Nombre de placements selon le canton de domicile

Canton de domicile	Nombre	Pourcentage
Canton de Berne	665	84,2 %
Autre canton	104	13,2 %
Étranger	21	2,7 %
<b>Total</b>	<b>790</b>	<b>100 %</b>

Parmi les 790 placements, 58,2 pour cent (460) ont été effectués hors de la parenté de l'enfant et 39,4 pour cent (311) chez un membre de sa famille. Aucune donnée n'est disponible pour 2,4 pour cent (19) des placements.

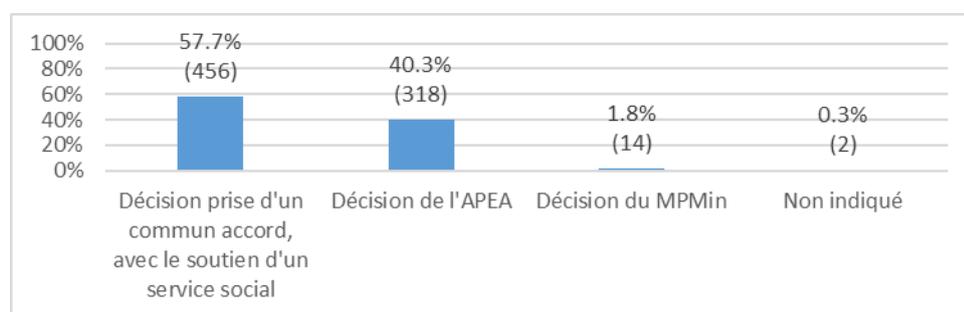
Illustration 21: Lien avec les parents nourriciers



## 6.2 Placements selon le sexe et le motif

Sous l'angle du sexe, 41,8 pour cent (330) des enfants placés auprès de parents nourriciers étaient des filles et 58,2 pour cent (460) des garçons. Plus de la moitié des placements chez des parents nourriciers (57,7 %, 456) repose sur une décision prise d'un commun accord avec le consentement des détenteurs de l'autorité parentale et le soutien d'un service social. Deux cinquièmes (40,3 %, 318) d'entre eux sont dus à une décision de l'APEA et 1,8 pour cent (14) a suivi un jugement rendu par l'autorité pénale des mineurs. Il n'existe aucune donnée dans deux cas (0,3 %).

Illustration 22: Placement chez des parents nourriciers selon le motif



## 6.3 Nouveaux placements durant l'année sous rapport selon le canton de domicile, le sexe et l'âge

En 2020, 112 nouveaux placements de longue durée ont été enregistrés dans le canton de Berne. Les enfants placés étaient domiciliés dans le canton de Berne à raison de 83 pour cent (93), tandis que 17 pour cent (19) venaient d'un autre canton.

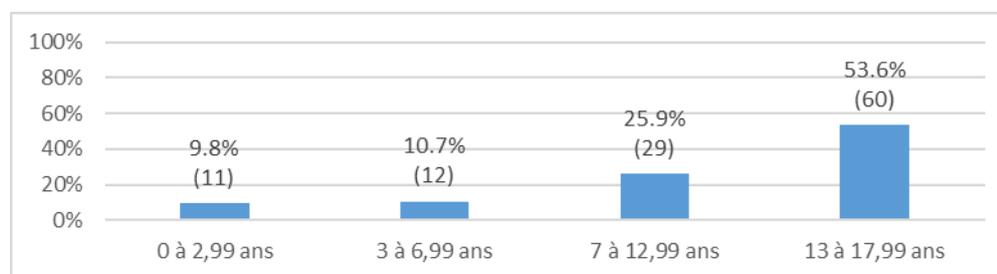
Tableau 11: Nouveaux placements selon le canton de domicile

Canton de domicile	Nombre	Pourcentage
Canton de Berne	93	83 %
Autre canton	19	17 %
Étranger	0	0 %
<b>Total</b>	<b>112</b>	<b>100 %</b>

En 2020, 35,7 pour cent (40) des enfants placés chez des parents nourriciers étaient de sexe féminin et 64,3 pour cent (72) de sexe masculin.

L'âge d'entrée se situe entre 13 et 17,99 ans pour 53,6 pour cent (60) des placements, entre 7 et 12,99 ans pour 25,9 pour cent (29) d'entre eux et 20,5 pour cent (23) des enfants avaient moins de 6,99 ans. L'âge d'entrée moyen était de 11,6 ans.

Illustration 23: Âge au moment du placement chez des parents nourriciers

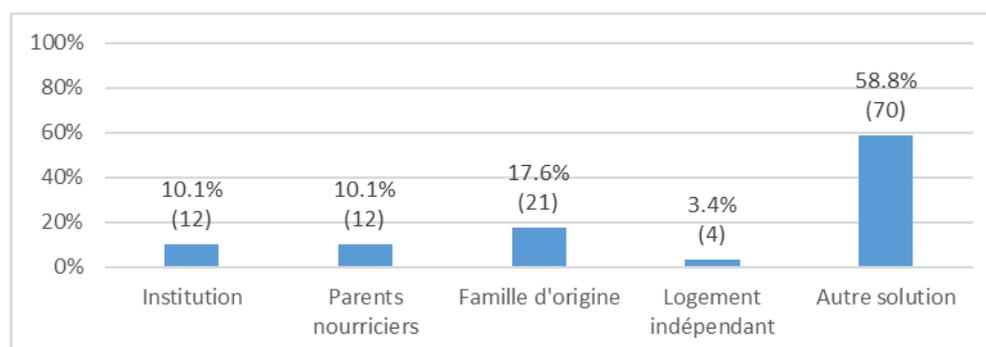


## 6.4 Placements ayant pris fin au cours de l'année sous rapport

### 6.4.1 Évaluation et solution subséquente

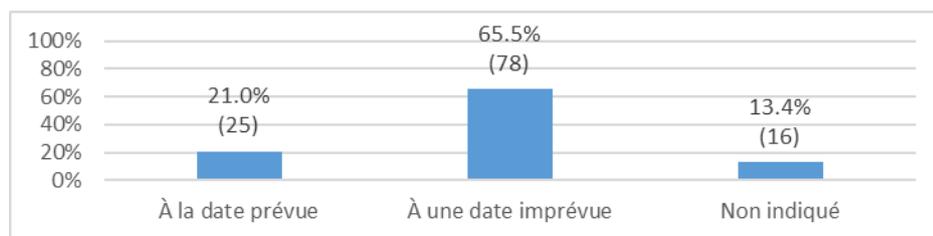
En 2020, 119 placements ont pris fin, après quoi 17,6 pour cent (21) des enfants sont retournés dans leur famille d'origine et 10,1 pour cent (12) ont changé de parents nourriciers. Beaucoup (10,1 %, 12) sont entrés dans une institution et 3,4 pour cent (4) des adolescents ont bénéficié d'un logement indépendant. Dans plus de la moitié des cas (58,8 %, 70), une «autre solution» est intervenue. Cela concerne les jeunes adultes qui ont atteint leur majorité au cours de l'année et dont le rapport de placement a pris fin pour cette raison. Ils continuent de vivre chez les mêmes parents nourriciers mais formellement, cette interruption est considérée comme une sortie.

Illustration 24: Solution subséquente (au terme du placement chez des parents nourriciers)



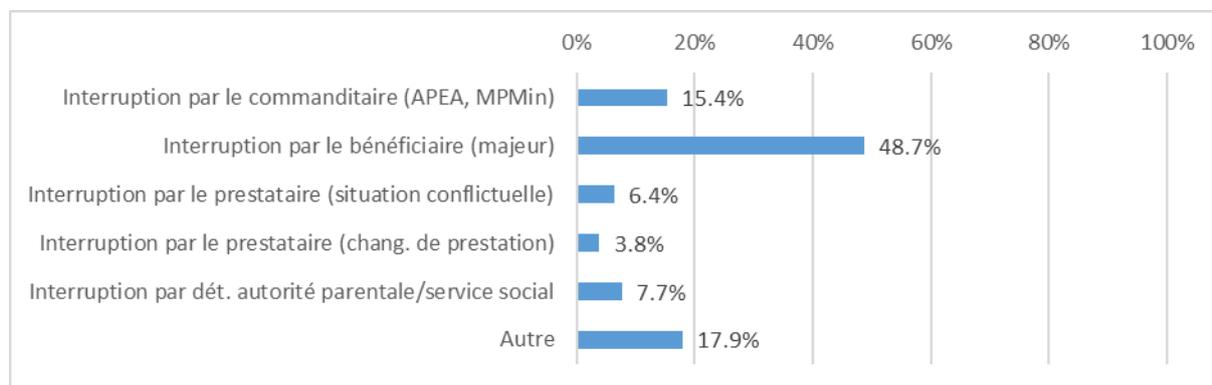
Il convient de noter que 21 pour cent (25) des placements ont pris fin à la date prévue et 65,5 pour cent (78) à une date imprévue. Les jeunes adultes devenus majeurs en 2020 et continuant de vivre chez des parents nourriciers sont également comptabilisés dans les sorties à une date imprévue: ils ne désirent pas interrompre le placement et jugent que celui-ci prend fin à une date imprévue (cela concerne 36 jeunes).

Illustration 25: Fin du placement chez des parents nourriciers



Les 78 placements ayant pris fin à une date imprévue ont pour la plupart été interrompus par les bénéficiaires, du fait notamment qu'ils avaient atteint leur majorité (48,7 %, 38). Dans 7,7 pour cent (6) des cas, l'interruption est le fait des détenteurs de l'autorité parentale ou du service social. Dans 15,4 pour cent (12) des cas, elle se fonde sur une demande du commanditaire (APEA ou Ministère public des mineurs). Dans 6,4 pour cent (5) des cas, le prestataire est à l'origine de l'interruption du placement en raison d'une situation conflictuelle ou d'un changement de prestation (3,8 %, 3).

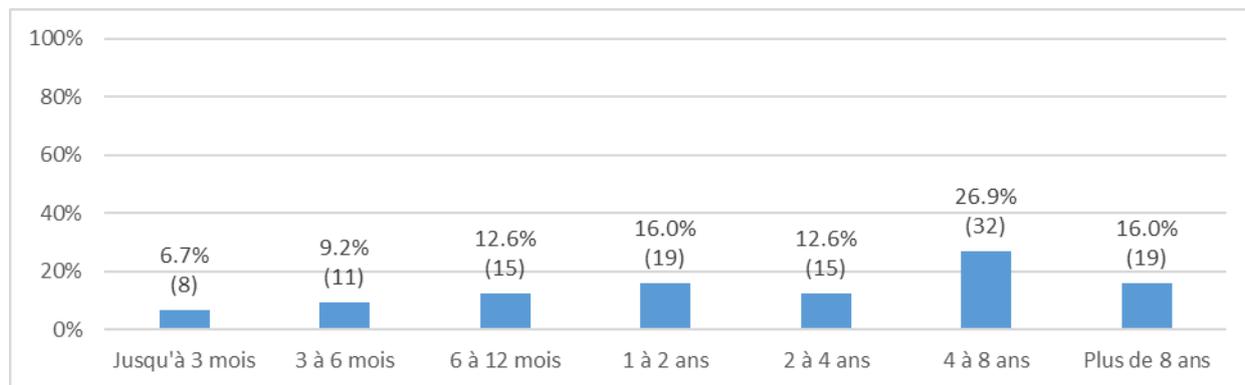
Illustration 26: Motif de la fin du placement chez des parents nourriciers à une date imprévue



### 6.4.2 Durée des placements ayant pris fin

La durée des placements ayant pris fin en 2020 va de quelques semaines à 18 ans. En effet, 28,6 pour cent (34) des placements ont duré moins d'un an, 28,6 pour cent (34) entre un et quatre ans. Un bon quart (26,9 %, 32) des placements a duré entre quatre et huit ans et 16 pour cent (19) plus de huit ans. La moyenne s'établit à 4,2 ans.

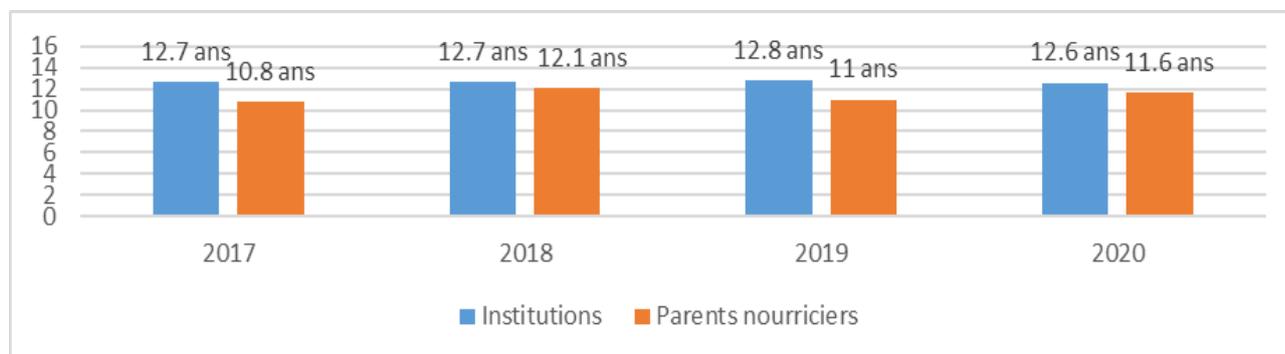
Illustration 27: Durée des placements ayant pris fin



## 7. Évolutions et comparaisons des placements en institution ou chez des parents nourriciers de 2017 à 2020

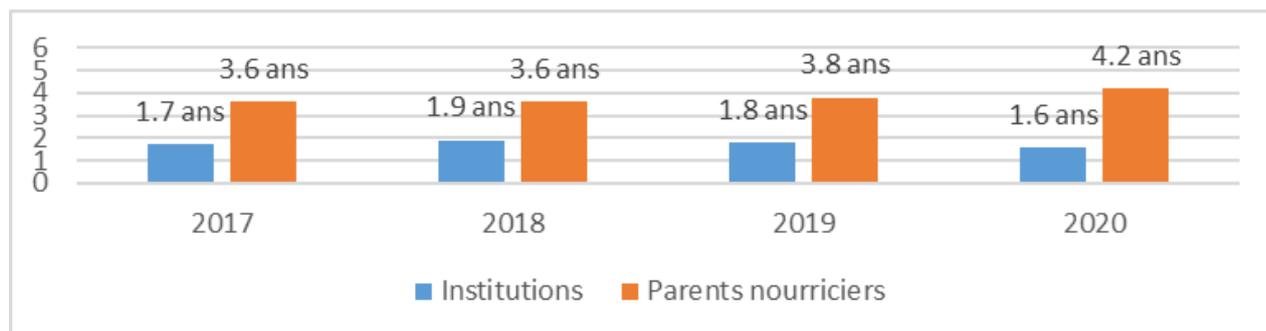
L'âge d'entrée moyen, entre 2017 et 2020, est relativement stable dans le cas du placement en institution; il se situe entre 12,6 et 12,8 ans. Dans le cas du placement chez des parents nourriciers, il oscille d'année en année. On relève toutefois que l'âge d'entrée en institution est toujours plus élevé que l'âge au début du placement chez des parents nourriciers.

Illustration 28: Evolution de l'âge moyen au moment du placement, de 2017 à 2020



Entre 2017 et 2020, la durée moyenne du séjour en institution n'a pas beaucoup évolué. Quant aux placements (de longue durée) chez des parents nourriciers, ils ont tendance à s'allonger.

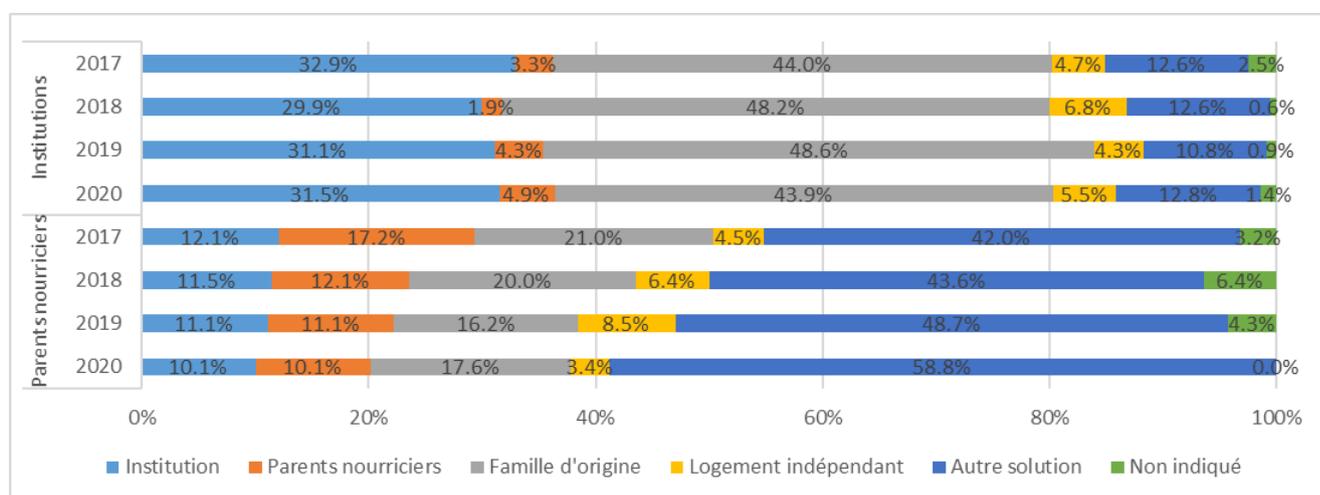
Illustration 29: Evolution de la durée moyenne du séjour, de 2017 à 2020



L'analyse des solutions subséquentes, entre 2017 et 2020, montre des différences selon la nature de la prestation de type résidentiel:

- En 2017, 32,9 pour cent des enfants qui ont quitté une institution ont été placés dans une autre. En 2020, ils sont 31,5 pour cent dans ce cas. Entre 2017 et 2019, la part des enfants qui retournent dans leur famille d'origine a augmenté pour atteindre 48,6 pour cent. Elle a chuté à 43,9 pour cent en 2020.
- Entre 2017 et 2019, la part des enfants placés chez des parents nourriciers qui sont retournés dans leur famille d'origine est passée de 21 à 16,2 pour cent, avant d'augmenter légèrement durant l'année sous rapport (17,6 %). De 2017 à 2020, la proportion d'enfants placés chez d'autres parents nourriciers n'a cessé de reculer, passant de 17,2 pour cent à 10,1 pour cent.
- La part des «autres solutions», dans le cas du placement chez des parents nourriciers, est en hausse constante. À noter qu'elle englobe les situations dans lesquelles de jeunes adultes restent dans leur famille d'accueil une fois leur majorité atteinte.

Illustration 30: Evolution des solutions subséquentes, de 2017 à 2020



### Partie 3: Prestations particulières d'encouragement et de protection sous forme ambulatoire

Dans le canton de Berne, les données concernant les prestations particulières d'encouragement et de protection sous forme ambulatoire (à l'exception de la prestation «structure d'accueil de jour socio-pédagogique») n'ont été collectées qu'à partir de 2017. Fin 2020, les fournisseurs de prestations ambulatoires étaient au nombre de 63 dans le canton de Berne. Ils sont 49 à avoir transmis des renseignements sur leurs activités, qui englobent parfois des prestations de plusieurs types. Selon les chiffres disponibles, 1623 mesures ambulatoires ont été mises en œuvre dans le canton.

En l'absence d'exigence en matière d'autorisation ou de surveillance au niveau cantonal, le nombre total des fournisseurs de prestations ambulatoires ne peut être qu'estimé. Actuellement, le canton n'a formulé aucune exigence de qualité pour les prestations, qui varient ainsi fortement en termes de contenu et d'étendue. Les présentes analyses statistiques ne permettent donc pour l'instant de brosser qu'un tableau très général de la situation. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la qualité des données dans le domaine ambulatoire s'améliorera. Elle permettra d'analyser les évolutions au cours des années et de les commenter par rapport aux données collectées dans le domaine résidentiel.

## 8. Prestataires dans le cadre du placement chez des parents nourriciers

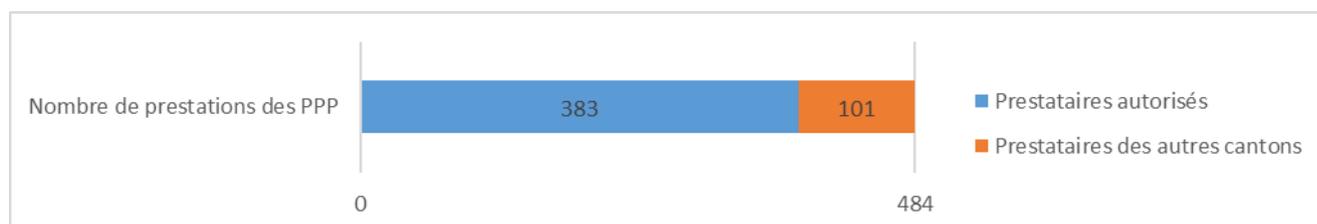
Dans le canton de Berne, onze prestataires dans le cadre du placement chez des parents nourriciers (PPP) disposent d'une autorisation délivrée par l'Office des mineurs. Leur offre est complétée par celle de 13 PPP extracantonaux.

Tous les PPP autorisés ont transmis au canton les données des prestations effectuées au cours de l'année sous rapport. Parmi les 13 PPP situés hors canton, deux n'ont suivi aucun enfant placé dans le canton de Berne en 2020 et deux autres n'ont fourni aucune donnée. Les données de 20 PPP sont exposées ci-après.

### 8.1 Prestations des PPP selon l'offre et la forme d'encadrement

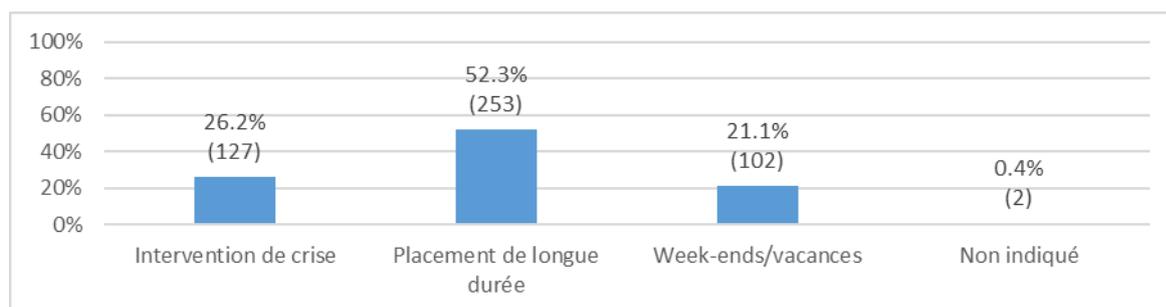
En 2020, 484 enfants ont bénéficié de prestations fournies par les PPP. Dans 383 cas, les prestations ont été réalisées par des fournisseurs de services situés dans le canton de Berne (PPP autorisés), ce qui représente 79,1 pour cent du total. Les 101 prestations restantes (20,9 %) ont été proposées par des prestataires extracantonaux. Les prestations des PPP ont été moins nombreuses que les années précédentes (2019: 523). En 2020, le nombre de prestations dans le cadre du PPP réalisées par les fournisseurs du canton de Berne s'est accru (2019: 368). Il convient de noter que le nombre de prestations des PPP hors canton enregistre un net recul (2019: 155).

Illustration 31: Prestations selon la provenance cantonale des PPP



Les 484 prestations fournies par les PPP impliquent toutes un soutien socio-pédagogique. La recherche de places d'accueil ainsi que la formation et le perfectionnement des parents nourriciers complètent l'offre de prestations. Les 484 suivis socio-pédagogiques de placements, discriminés selon leur forme, montrent qu'ils concernent pour moitié les placements de longue durée (52,3 %, 253). Les interventions de crise ont bénéficié d'un suivi dans 26,2 pour cent (127) des cas et les week-ends et vacances représentent un cinquième des prestations (21,1 %, 102). Il n'existe aucune donnée pour 0,4 pour cent des cas (2).

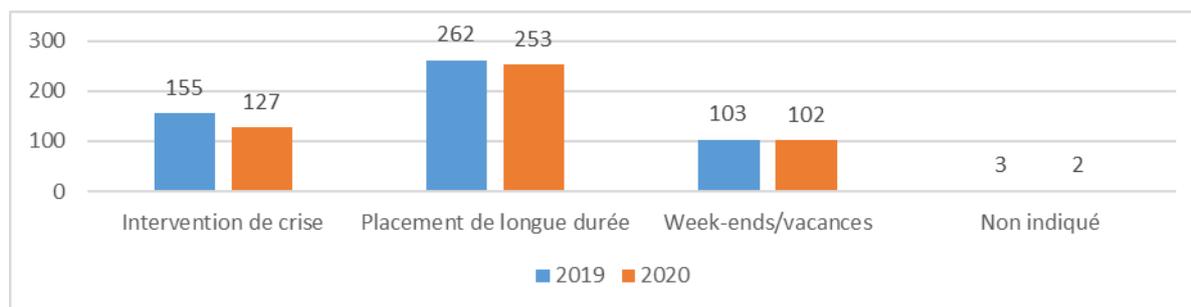
Illustration 32: Suivi socio-pédagogique des PPP selon la forme



Comme mentionné précédemment, 790 placements de longue durée<sup>14</sup> ont été dénombrés en 2020. Les parents nourriciers ont été suivis par un PPP dans 253 cas, ce qui représente 32 pour cent des placements de ce type.

En 2020, le nombre de prestations des PPP a chuté. Les interventions de crise ont accusé la plus grande baisse.

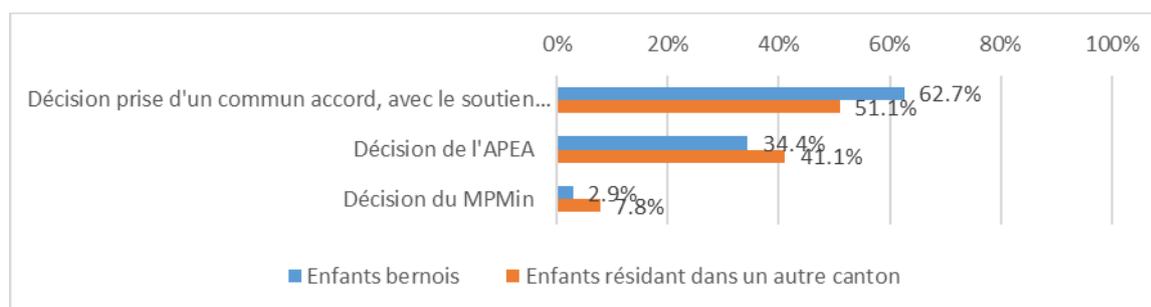
Illustration 33: Suivi socio-pédagogique des PPP selon sa forme, comparaison entre 2019 et 2020



## 8.2 Motif des prestations selon le canton de domicile et le type de prestataire

En 2020, 343 enfants bernois et 141 enfants résidant dans un autre canton ou venant de l'étranger ont pu bénéficier de 484 prestations. S'agissant des enfants bernois, un peu moins de deux tiers des prestations (62,7 %) se fondent sur une décision prise d'un commun accord, avec le soutien d'un service social, et 34,4 pour cent sur une décision de l'APEA. Quant aux enfants issus d'un autre canton, 51,1 pour cent des prestations répondent à une décision prise d'un commun accord, avec le soutien d'un service social, et 41,1 pour cent à une décision de l'APEA, soit un peu plus que pour les enfants bernois.

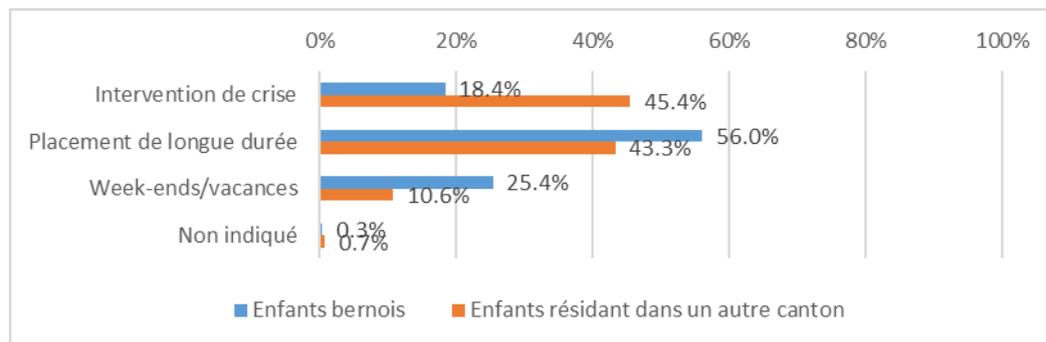
Illustration 34: Motif des prestations des PPP selon le canton de domicile



La plupart (45,4 %) des enfants résidant dans un autre canton ont été suivis par un PPP dans le cadre d'une intervention de crise. La proportion est nettement moins importante s'agissant des enfants bernois (18,4 %). Ces derniers sont en effet plus souvent suivis dans le cadre de placements de longue durée (56 %), tandis que les enfants venant d'un autre canton ne le sont que dans deux cinquièmes (43,3 %) des cas. Concernant les week-ends et les vacances, les enfants domiciliés dans le canton de Berne bénéficient d'un suivi dans un quart des situations (25,4 %), soit de manière plus importante que les enfants issus d'un autre canton (10,6 %).

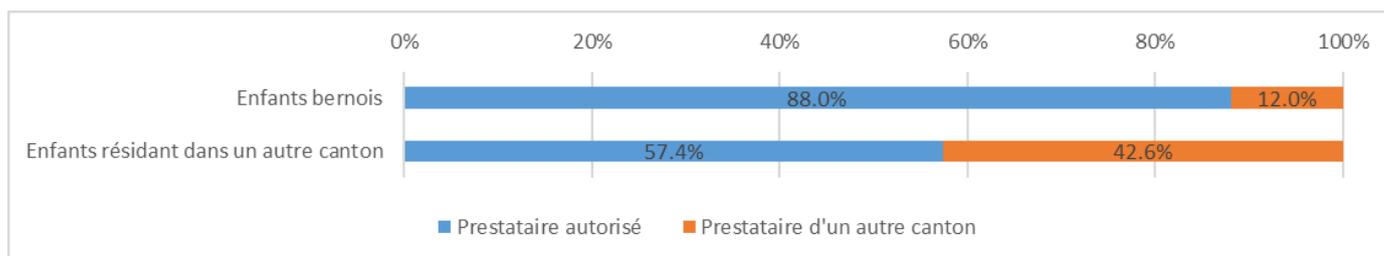
<sup>14</sup> Une autorisation d'accueillir des enfants délivrée par l'APEA est nécessaire pour les placements de longue durée, mais pas pour les interventions de crise ni les placements durant les week-ends et les vacances.

Illustration 35: Suivi par les PPP selon le canton de domicile



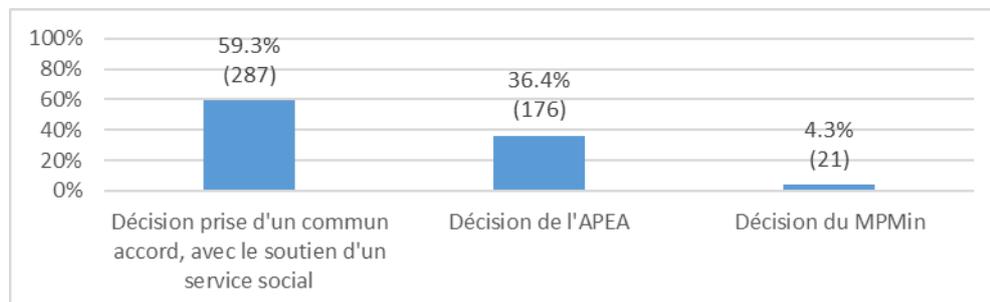
Parmi les 343 enfants bernois, 88 pour cent (302) ont fait appel à un prestataire agréé par le canton de Berne et 12 pour cent (41) à un prestataire extracantonal. Quant aux 141 enfants qui résident dans un autre canton, 57,4 pour cent (81) ont bénéficié d'une prestation d'un fournisseur autorisé et 42,6 pour cent (60) d'un fournisseur hors canton.

Illustration 36: PPP selon le canton de domicile de l'enfant



Près de trois cinquièmes (59,3 %, 287) des suivis reposent sur une décision prise d'un commun accord, avec le soutien d'un service social, 36,4 pour cent (176) sur une décision de l'APEA et 4,3 pour cent (21) sur une décision du Ministère public des mineurs.

Illustration 37: Prestations des PPP selon le motif du placement



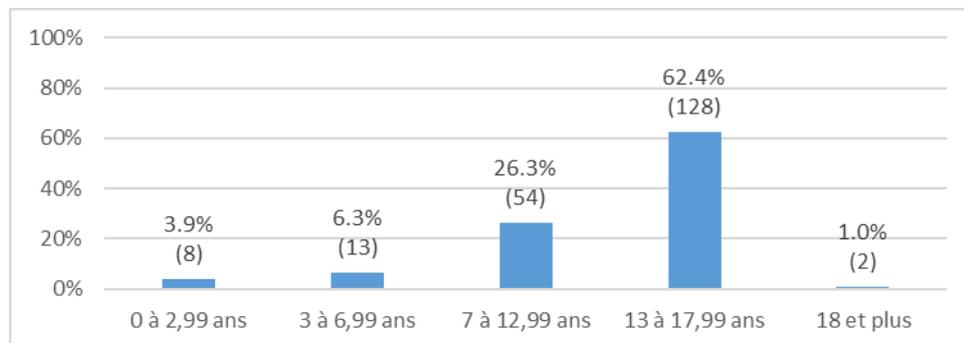
### 8.3 Prestations des PPP selon le sexe et l'âge au début de la prestation

Parmi les 484 prestations 36,6 pour cent (177) étaient destinées à des enfants de sexe féminin et 63,4 pour cent (307) à des enfants de sexe masculin.

En 2020, dans le canton de Berne, 205 enfants ont profité d'une prestation de PPP pour la première fois. L'âge au début de celle-ci se situait entre 13 et 17,99 ans pour 62,4 pour cent (128) d'entre eux. Les enfants étaient âgés de 7 à 12,99 ans dans 26,3 pour cent (54) des cas. Ils avaient moins de 7 ans dans

10,2 pour cent (21) des cas. Enfin, 1 pour cent (2) avait 18 ans ou plus. L'âge moyen d'entrée était de 13,1 ans et la durée moyenne de la prestation de 0,9 an.

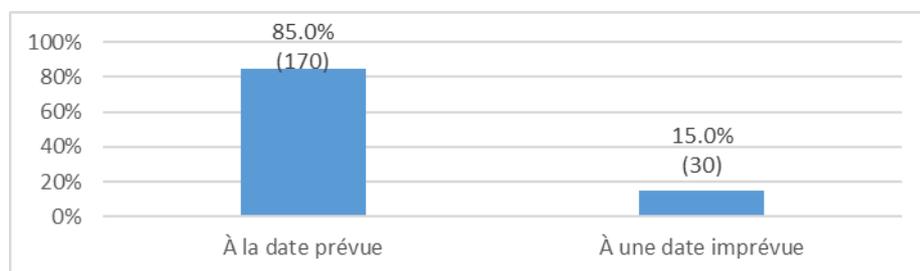
Illustration 38: Âge au début de la prestation du PPP



#### 8.4 Fin des prestations et solutions subséquentes

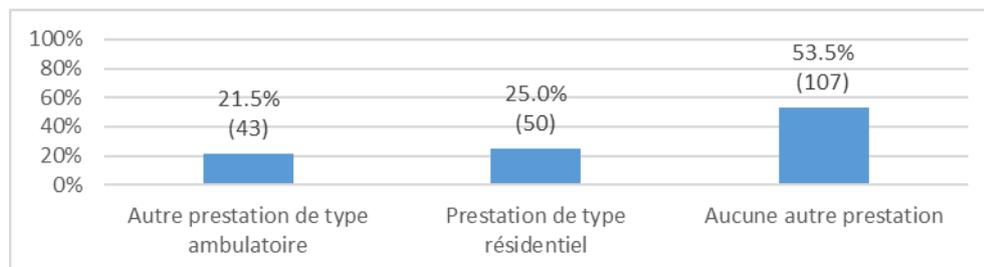
Au cours de l'année sous rapport, 200 prestations de PPP ont pris fin, dont 85 pour cent (170) se sont achevées à la date prévue et 15 pour cent (30) à une date imprévue.

Illustration 39: Fin de la prestation du PPP



Plus de la moitié (53,5 %, 107) des prestations qui ont pris fin en 2020 n'a pas été suivie d'une autre prestation particulière d'encouragement et de protection. Un quart (25 %, 50) des enfants a été placé en institution et 21,5 pour cent (43) a bénéficié d'autres prestations ambulatoires.

Illustration 40: Solution subséquente (au terme de la prestation d'un PPP)



### 9. Encadrement familial socio-pédagogique

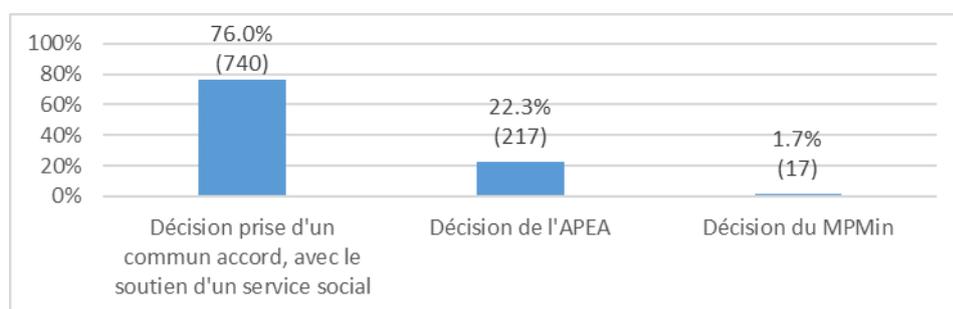
Le canton de Berne a connaissance de 32 fournisseurs de prestations d'encadrement familial socio-pédagogique. Parmi eux, 25 lui ont livré des données relatives à l'utilisation effective de ces prestations en

2020: ils ont administré, en 2020, 974 cas dont environ 80 pour cent étaient gérés avec l'accord des personnes concernées et le soutien d'un service social. À titre de comparaison, en 2019, 22 prestataires ont pris en charge 892 cas.

## 9.1 Prestations d'ESP selon le motif du placement

Dans 76 pour cent (740) des cas, la prestation a été fournie sur la base d'une décision prise d'un commun accord, avec le soutien d'un service social, dans 22,3 pour cent (217) des cas, sur la base d'une décision de l'APEA et dans 1,7 pour cent (17) des cas seulement, sur la base d'une décision du Ministère public des mineurs.

Illustration 41: Prestations d'ESP selon le motif du placement

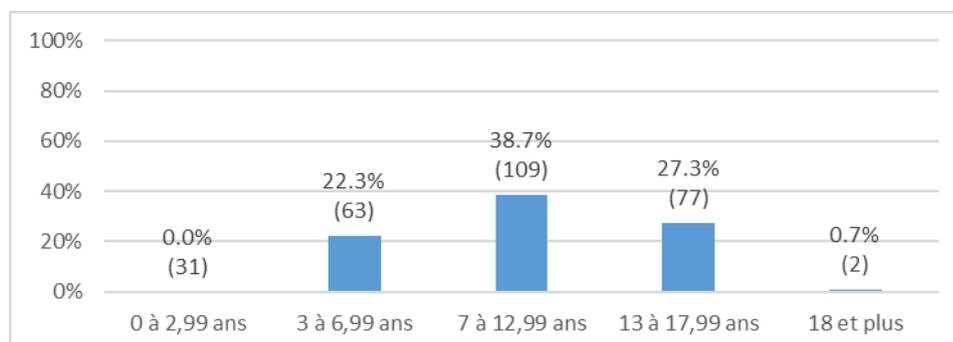


## 9.2 Prestations d'ESP selon le sexe et l'âge

Près de deux cinquièmes (40,6 %, 395) des prestations étaient destinées à des enfants de sexe féminin et 59,4 pour cent (579) à des enfants de sexe masculin.

En 2020, dans le canton de Berne, 282 enfants ont bénéficié d'une prestation d'ESP pour la première fois. L'âge au début de celle-ci se situait entre 7 et 12,99 ans pour 38,7 pour cent (109) d'entre eux. Les enfants étaient âgés de 13 à 17,99 ans dans 27,3 pour cent (77) des cas. Un tiers (33,3 %, 94) avait moins de 7 ans. Enfin, 0,7 pour cent (2) était âgé de 18 ans ou plus. L'âge moyen d'entrée était de 9,6 ans et la durée moyenne de la prestation de 1,3 an.

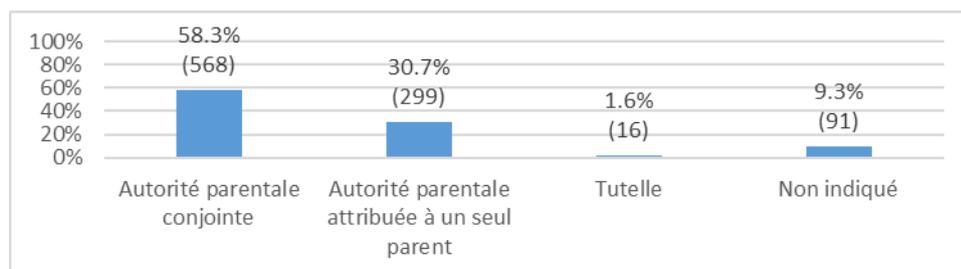
Illustration 42: Âge au début de la prestation d'ESP



### 9.3 Prestation d'ESP selon le type de famille

Dans près de trois cinquièmes des cas (58,3 %, 568), l'autorité parentale était conjointe tandis qu'elle était attribuée à un seul parent pour 30,7 pour cent (299) des bénéficiaires de prestations d'ESP. Par ailleurs, 1,6 pour cent (16) des enfants était sous tutelle. Aucune donnée n'est disponible dans 9,3 pour cent (91) des cas.

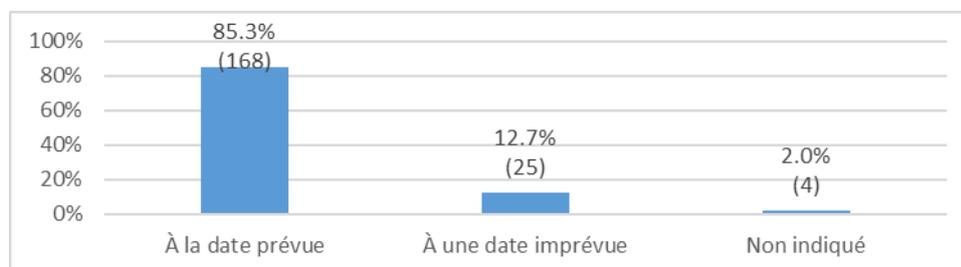
Illustration 43: Prestations d'ESP selon le type d'autorité parentale



### 9.4 Évaluation des prestations qui ont pris fin et solutions subséquentes

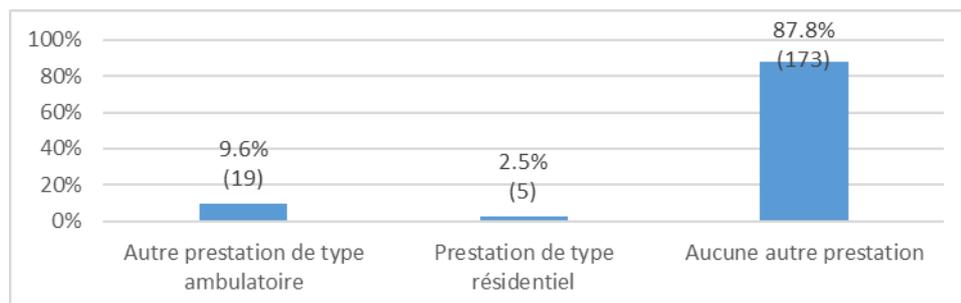
Au cours de l'année sous rapport, 197 suivis familiaux socio-pédagogiques ont pris fin. Dans 85,3 pour cent (168) des cas, ils se sont achevés à la date prévue, dans 12,7 pour cent (25) des cas, à une date imprévue. Aucune donnée n'est disponible pour 2 pour cent (4) des prestations.

Illustration 44: Fin de la prestation d'ESP



En 2020, 87,8 pour cent (173) des prestations qui ont pris fin n'ont été suivies d'aucune autre prestation particulière d'encouragement et de protection, tandis que 2,5 pour cent (5) des enfants ont été placés en institution et 9,6 (19) ont bénéficié d'autres prestations de type ambulatoire.

Illustration 45: Solution subséquent (au terme de la prestation d'ESP)



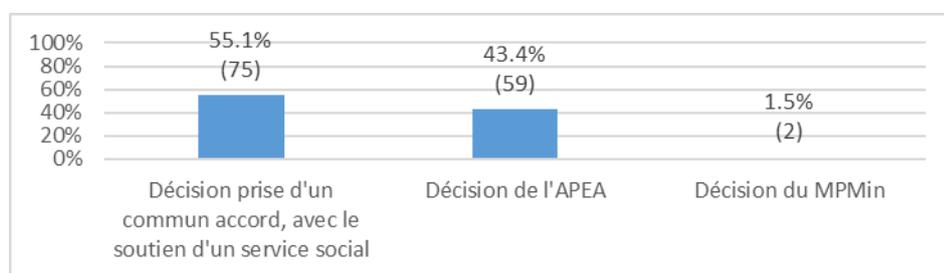
## 10. Soutien dans le cadre de l'exercice du droit de visite

En 2020, les 12 prestataires cantonaux d'«accompagnement dans le cadre de l'exercice du droit de visite» ont transmis leurs données. Au total, 136 prestations ont été fournies. Par rapport à l'année précédente (2019: 127), on observe une augmentation.

### 10.1 Soutien selon le motif du placement

Plus de la moitié (55,1 %, 75) des prestations de soutien apporté dans le cadre de l'exercice du droit de visite résulte d'une décision prise d'un commun accord avec le soutien d'un service social. Dans 43,4 pour cent (59) des cas, la prestation repose sur une décision de l'APEA et dans 1,5 pour cent (2), sur une décision du Ministère public des mineurs.

Illustration 46: Soutien dans le cadre de l'exercice du droit de visite selon le motif du placement

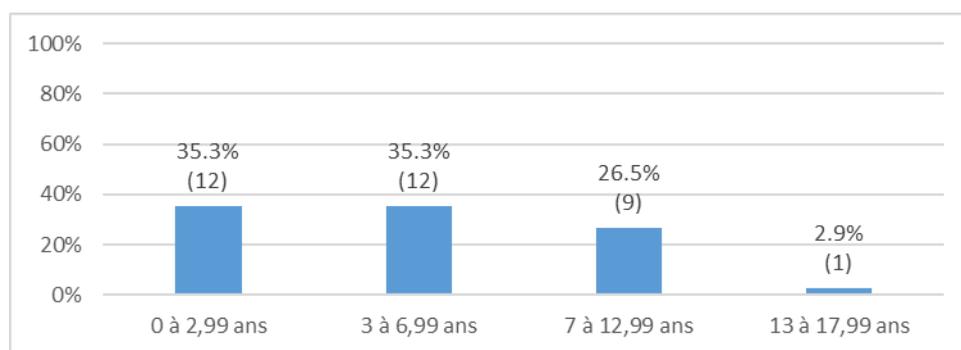


### 10.2 Nombre d'enfants placés selon l'âge

Au total, 136 prestations d'accompagnement dans le cadre de l'exercice du droit de visite ont été fournies en 2020. Sous l'angle du sexe, 44,1 pour cent (60) étaient des filles et 55,9 pour cent (76) des garçons.

En 2020, dans le canton de Berne, 34 enfants ont bénéficié d'une prestation d'accompagnement dans le cadre de l'exercice du droit de visite pour la première fois. Sur l'ensemble, 35,3 pour cent des enfants (12) étaient âgés de moins de 2,99 ans au début de la prestation, tandis que 35,3 % (12) avaient entre 3 et 6,99 ans. Un bon quart (26,5 %, 9) oscillait entre 7 et 12,99 ans et 2,9 pour cent (1) avaient plus de 13 ans. L'âge moyen d'entrée était de 4,9 ans et la durée moyenne des prestations de 0,8 an.

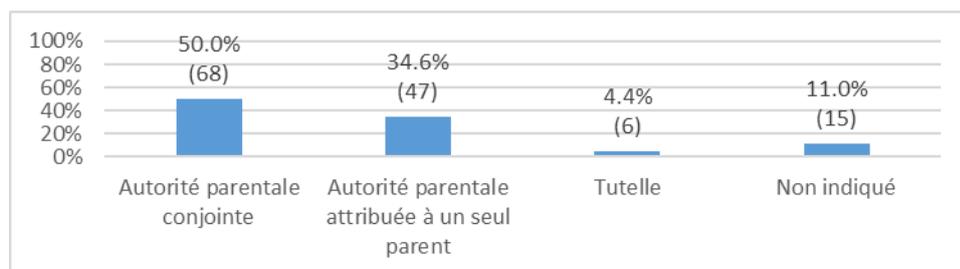
Illustration 47: Âge de l'enfant au début de l'exercice du droit de visite



### 10.3 Soutien selon le type de famille

L'autorité parentale était détenue de manière conjointe dans près de la moitié des cas (50 %, 68) et par un seul parent dans 34,6 pour cent (47) des cas, tandis que 4,4 pour cent (6) des enfants étaient sous tutelle. Aucune donnée n'est disponible dans 11 pour cent (15) des cas.

Illustration 48: Soutien dans le cadre de l'exercice du droit de visite selon le type d'autorité parentale



## Annexe

### Liste des tableaux

Tableau 1: Nombre d'enfants provenant d'un autre canton pris en charge dans le canton de Berne	7
Tableau 2: Enfants bernois placés dans d'autres cantons au jour de référence	8
Tableau 3: Taux de placement, de 2017 à 2020	9
Tableau 4: Taux moyen d'occupation des institutions avec ou sans école	12
Tableau 5: Placements en institution selon le canton de domicile	13
Tableau 6: Motifs du placement d'enfants bernois ou venant d'un autre canton scolarisés dans une école intégrée	16
Tableau 7: Placements en milieu fermé selon le canton de domicile	17
Tableau 8: Taux moyen d'occupation des places en milieu fermé	17
Tableau 9: Entrées en institution selon le canton de domicile	18
Tableau 10: Nombre de placements selon le canton de domicile	21
Tableau 11: Nouveaux placements selon le canton de domicile	22

### Liste des illustrations

Illustration 1: Nombre d'enfants placés selon le type d'hébergement	6
Illustration 2: Evolution du nombre de placements de type résidentiel, de 2017 à 2020	9
Illustration 3: Evolution du nombre d'enfants placés dans le canton de Berne, de 2017 à 2020	9
Illustration 4: Evolution du nombre d'enfants bernois placés dans le canton de Berne ou dans un autre canton, de 2017 à 2020	10
Illustration 5: Motifs de placement, de 2017 à 2020	10
Illustration 6: Evolution du nombre de places autorisées, de 2017 à 2020	11
Illustration 7: Nombre d'institutions par type	12
Illustration 8: Evolution de la répartition des sexes, de 2015 à 2020	13
Illustration 9: Placement en institution selon le motif	14
Illustration 10: Durée de la prise en charge en institution selon le motif du placement	14
Illustration 11: Enfants bernois en institution selon le motif du placement, en 2019 et 2020	15
Illustration 12: Entrées et sorties d'enfants bernois, en 2019 et 2020	15
Illustration 13: Evolution de la fréquentation de l'école intégrée à l'institution, de 2017 à 2020	16
Illustration 14: Motifs du placement d'enfants bernois scolarisés dans une école intégrée, de 2017 à 2020	17
Illustration 15: Âge de l'entrée dans l'institution en pourcentage	18
Illustration 16: Sortie d'une institution	19
Illustration 17: Evolution de l'évaluation des prestations qui ont pris fin, de 2015 à 2020	19
Illustration 18: Motif de la sortie d'une institution à une date imprévue	19
Illustration 19: Solution subséquente (à la sortie d'une institution)	20
Illustration 20: Durée des placements en institution ayant pris fin	20
Illustration 21: Lien avec les parents nourriciers	21
Illustration 22: Placement chez des parents nourriciers selon le motif	21
Illustration 23: Âge au moment du placement chez des parents nourriciers	22
Illustration 24: Solution subséquente (au terme du placement chez des parents nourriciers)	22
Illustration 25: Fin du placement chez des parents nourriciers	23

Illustration 26: Motif de la fin du placement chez des parents nourriciers à une date imprévue	23
Illustration 27: Durée des placements ayant pris fin	24
Illustration 28: Evolution de l'âge moyen au moment du placement, de 2017 à 2020	24
Illustration 29: Evolution de la durée moyenne du séjour, de 2017 à 2020	24
Illustration 30: Evolution des solutions subséquentes, de 2017 à 2020	25
Illustration 31: Prestations selon la provenance cantonale des PPP	26
Illustration 32: Suivi socio-pédagogique des PPP selon la forme	26
Illustration 33: Suivi socio-pédagogique des PPP selon sa forme, comparaison entre 2019 et 2020	27
Illustration 34: Motif des prestations des PPP selon le canton de domicile	27
Illustration 35: Suivi par les PPP selon le canton de domicile	28
Illustration 36: PPP selon le canton de domicile de l'enfant	28
Illustration 37: Prestations des PPP selon le motif du placement	28
Illustration 38: Âge au début de la prestation du PPP	29
Illustration 39: Fin de la prestation du PPP	29
Illustration 40: Solution subséquente (au terme de la prestation d'un PPP)	29
Illustration 41: Prestations d'ESP selon le motif du placement	30
Illustration 42: Âge au début de la prestation d'ESP	30
Illustration 43: Prestations d'ESP selon le type d'autorité parentale	31
Illustration 44: Fin de la prestation d'ESP	31
Illustration 45: Solution subséquente (au terme de la prestation d'ESP)	31
Illustration 46: Soutien dans le cadre de l'exercice du droit de visite selon le motif du placement	32
Illustration 47: Âge de l'enfant au début de l'exercice du droit de visite	32
Illustration 48: Soutien dans le cadre de l'exercice du droit de visite selon le type d'autorité parentale	33